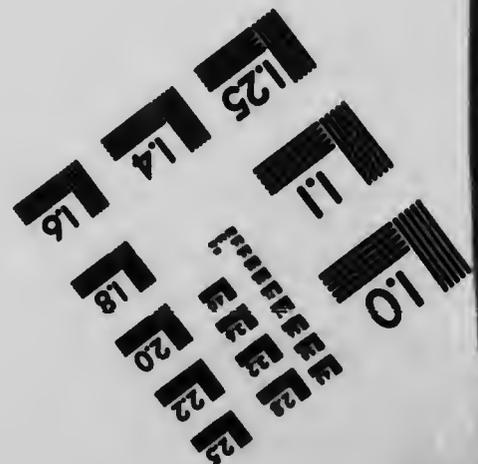
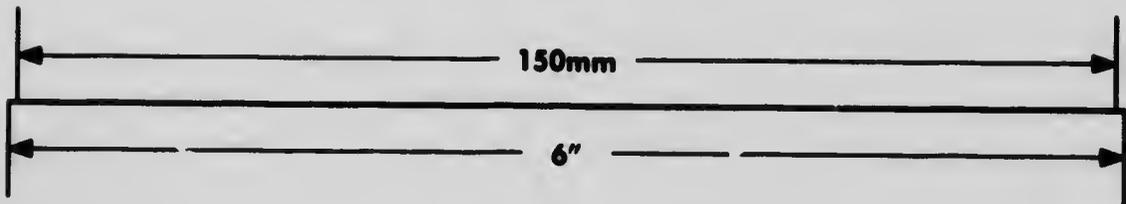
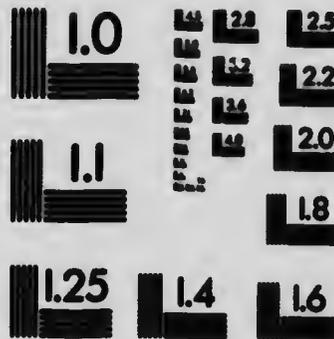
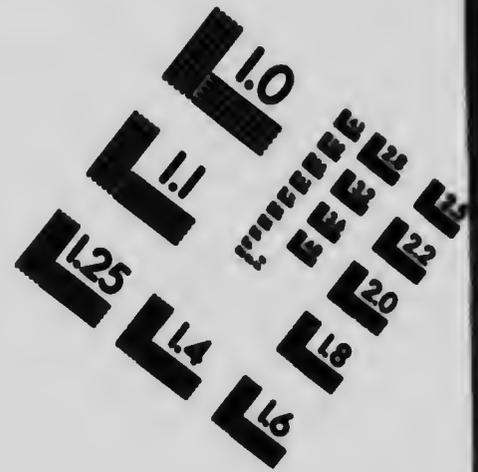
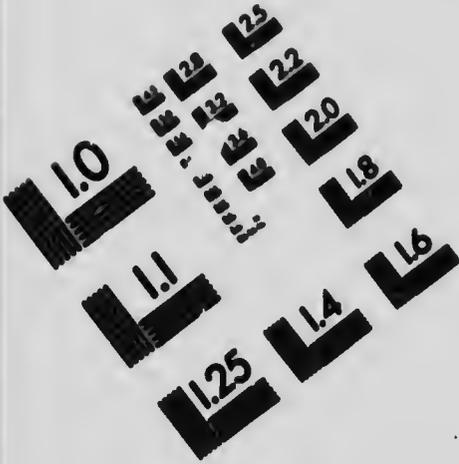


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



APPLIED IMAGE, Inc
1653 East Main Street
Rochester, NY 14609 USA
Phone: 716/482-0300
Fax: 716/288-6989

© 1983, Applied Image, Inc., All Rights Reserved

**CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)**

**ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1994

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear
within the text. Whenever possible, these have
been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

- Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

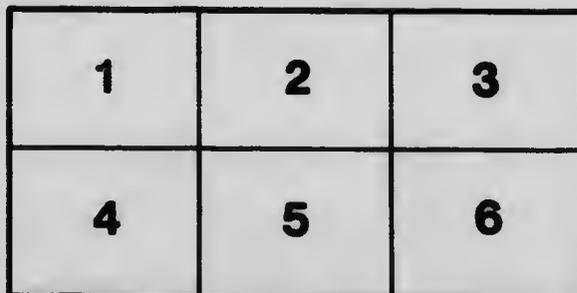
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

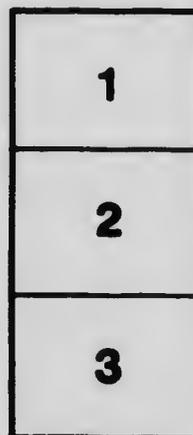
Bibliothèque nationale du Canada

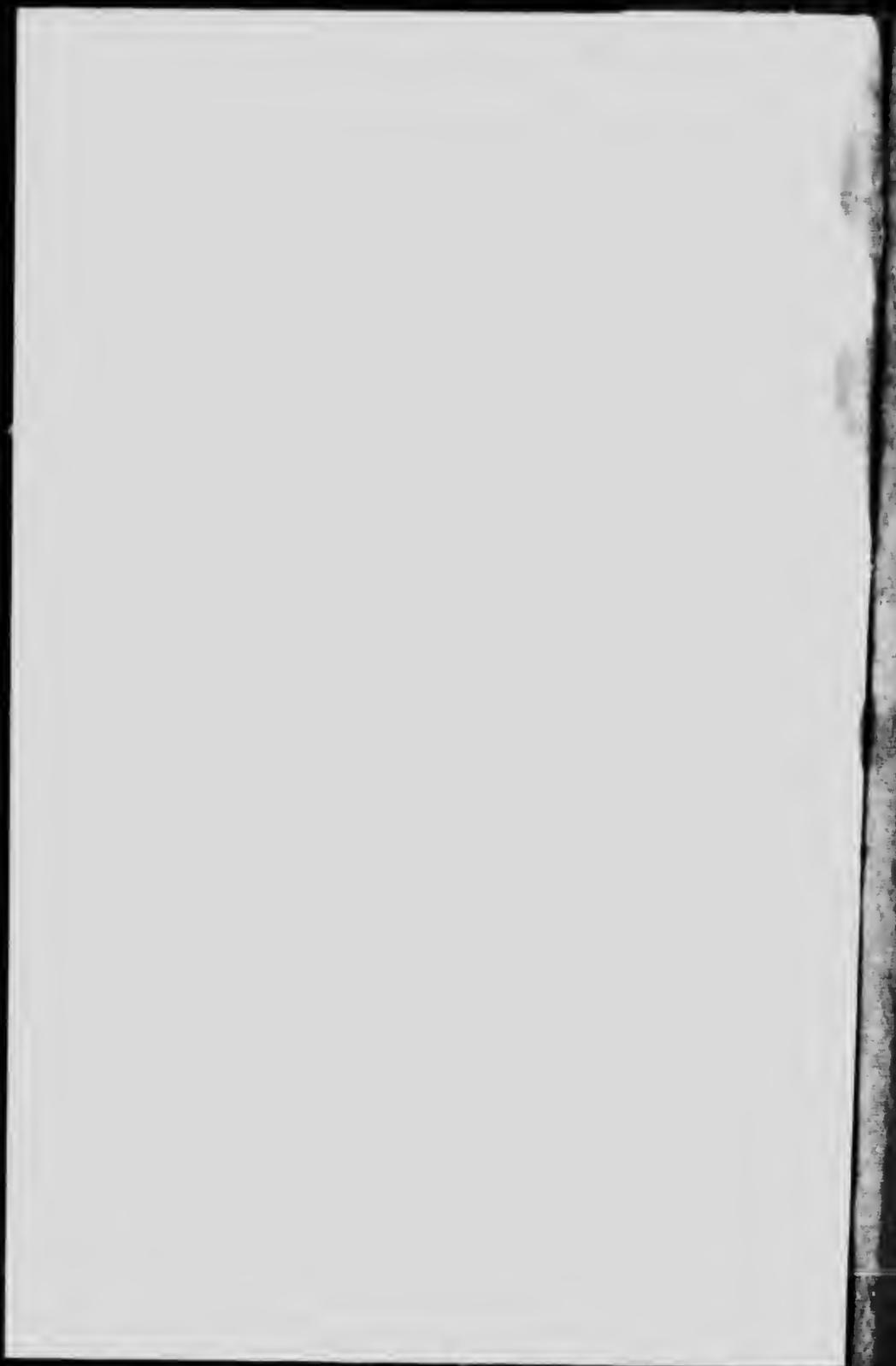
Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont le couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.





La Gratuité Des Livres.

Reproduit du *Journal*, de Montréal,
avec permission, de MM. les
Directeurs du *Journal*, à la Librairie
Ville-Marie.

10 centins.

15 exemplaires pour \$1.00.

EN VENTE

À LA

Librairie Ville-Marie,

210, Rue St-Laurent 210,

MONTREAL.

1901.

PC 29 23

9

E3

G73

Handwritten text, possibly a name or title, appearing as a mirror image or bleed-through from the reverse side of the page.

Handwritten text, possibly a name or title, appearing as a mirror image or bleed-through from the reverse side of the page.

Handwritten text at the bottom of the page, appearing as a mirror image or bleed-through from the reverse side.

Handwritten text at the bottom of the page, appearing as a mirror image or bleed-through from the reverse side.

Handwritten text at the bottom of the page, appearing as a mirror image or bleed-through from the reverse side.

AVIS.

Le gouvernement de Québec publiait dernièrement un livre de lecture intitulé "Mon Premier Livre", d'une valeur contestable, et le distribuait gratuitement dans les écoles, aux élèves de première année.

Cette première application chez nous du dangereux principe de la gratuité a fait peur à bien des esprits sérieux. Don Pedro s'est fait leur interprète dans un bon nombre d'articles qui ont paru dans le *Journal*, et qui ont produit un excellent effet.

Le *Journal* nous a permis de reproduire ces articles, en brochure. Nous lui en sommes très reconnaissants,

Cette brochure est remplie de renseignements et de documents utiles à tous ceux qui s'occupent un peu d'instruction et d'éducation.

LIBRAIRIE VILLE-MARIE,

210, Rue St-Laurent, Montréal.

CHAPITRE IER.

"MON PREMIER LIVRE."

31 juillet 1901.

— En voulez-vous, Messieurs ? Ça ne vous coûte rien !

Lorsque l'on ne peut arriver à implanter un système et que l'on est à bout d'arguments, on s'attaque à la partie faible, à l'intérêt qui calcule.

— Encore une fois, prenez, prenez, vous dis-je, ça ne coûte rien.

On écoute, on accepte et on reste vaincu. On s'est laissé prendre à l'appât d'un livre qui nous est arrivé sans bourse délier et l'adversaire est maître de la place !

Le gouvernement eut un jour un "dépôt de livres classiques. Il dût céder devant l'opinion publique et abolir son dépôt. L'histoire du dépôt reconnut-les sous une forme mitigée et plus habile. Qu'on y prenne garde.

Nous avons déjà plusieurs livres de lecture à l'usage des élèves de première année. Ces livres sont bons et approuvés par le Conseil de l'Instruction Publique, tout comme "Mon Premier Livre." Dès lors, quelle raison avez-vous de les mettre de côté ?

— Mais, "Mon Premier Livre" est excellent !

Puisqu'il est si bon votre livre, qu'avez-vous à redouter ? Mettez-le donc sur le marché et "vendez-le."

De cette façon, vous faites aux livres actuels

une concurrence légitime, utile, loyale et honorable.

Vous êtes le Gouvernement, et vous craignez d'entrer par la porte de devant ? Vous êtes le Gouvernement, et vous n'avez pas honte d'entrer par la porte de derrière de la gratuité ?

CHAPITRE 2ÈME

LA GRATUITÉ DES LIVRES. PREMIÈRE BORDÉE

2 août 1901.

La gratuité des livres, c'est une faveur que le peuple se fait à lui-même, "à ses dépens", et en faisant passer son argent par les mains du gouvernement !

La gratuité des livres, c'est un argent déguisé que l'aja Gouvernement, tout glorieux, met entre les mains de Bujtiste, en cherchant à lui faire croire que c'est un "cadeau !"

La gratuité des livres, c'est une crèche à brochures dont la grande utilité pratique est d'augmenter le patronage du gouvernement.

La gratuité des livres, c'est une marche lente vers la centralisation politique de soins qui appartiennent naturellement aux ports de famille.

La gratuité des livres, c'est une abdication

gratuite des convenances que l'ordre naturel met dans la main des parents pour les enfants.

La gratuité des livres, c'est une ingérence dangereuse aux portes du sanctuaire de la famille, dont l'école est annexée.

La gratuité des livres, c'est une substitution anormale du pouvoir public à l'initiative privée, lorsque celle-ci suffit.

La gratuité des livres, c'est une concurrence déloyale faite par le gouvernement à des livres approuvés dont le mal est qu'ils ne peuvent être "connus."

La gratuité des livres, c'est la lutte déséquilibrée d'un gouvernement puissant avec des pauvres auteurs ou de pauvres communautés qui publient à leur frais et dépens, alors que lui, le gouvernement ne dépense pas un sou sonnant.

La gratuité des livres, aux riches comme aux pauvres, c'est le gaspillage organisé des deniers publics.

La gratuité des livres, c'est le contraire du vrai libéralisme qui demande la libre concurrence dans le bien et dans le vrai.

CHAPITRE 3ÈME
LA GRATUITÉ DES LIVRES, DEUXIÈME
BORDÉE.

6 août 1901.

La gratuité des livres, c'est nous l'avons dit, pour un bon nombre, l'avilissement de l'école.

L'homme est aussi fait : il apprécie beaucoup ce qui lui coûte beaucoup, et peu ce qui lui coûte peu.

—Tiens, mon enfant, voici encore un livre que nous avons payé vingt-cinq, cinquante centimes ; étudie bien, ne perds pas ton temps. Que cette dépense ne soit pas inutile. Nous ne serions pas en peine d'employer ailleurs cet argent. Mais l'instruction est une grande chose, et il faut à tout prix que tu t'instruises.

Dès que les livres sont donnés, sans compensation, l'école et l'instruction passent, en estime, après la boutique qui rapporte quelque chose, et après l'habit le plus vulgaire qui coûte quelque chose.

La gratuité des livres est pour ainsi dire une insulte aux riches et à tous ceux qui peuvent acheter les livres nécessaires à leurs enfants.

Je me crois obligé à ce que mes enfants soient convenablement mis. A plus forte rai-

son dois-je tenir à ce que l'esprit chez eux s'éclaire et s'enrichisse.

Je serais fort surpris et quelque peu intrigué, si une main étrangère distribuait "gratis" à mes enfants les habits dont ils ont besoin, et j'aurais assez de cœur pour faire voir à ces enfants que je suis en état de suffire à leurs besoins.

Voici qu'un étranger dans un ordre plus élevé, m'offre gratuitement le livre, l'instrument de l'école !

—Qui êtes-vous ?

—Je suis le Gouvernement !

—Ah ! vous êtes le gouvernement ! Eh bien, Monsieur le Gouvernement, j'apprécie beaucoup vos intentions et vos livres, mais il y a des soins que je n'abandonne pas à d'autres. Le livre est trop près de l'école et l'école est trop près du foyer, pour que je me désintéresse en cette affaire. Si je dois l'habit à mes fils, je leur dois, dans mon estime, et à plus forte raison, le livre. Je veux que mes enfants sachent que j'apprécie leur instruction, et que je ne recule pour cela, devant aucun sacrifice.

Il me fait plaisir de fournir moi-même les livres de l'école, et je m'honore à mes propres yeux, en me montrant facile et généreux à cet égard. Laissez-moi, de grâce, Monsieur le Gouvernement, ce plaisir et cet honneur.

CHAPITRE 4ÈME

LA GRATUITÉ DES LIVRES. TROISIÈME
BORDÉE.

7 août 1901.

Avez-vous entendu parler du grand cheval de bois introduit par Ulysse, dans les murs de Troie ?

La gratuité des livres est un cheval de bois de ce genre.

Rien de plus inoffensif qu'un cheval de bois.

Celui d'Ulysse cachait dans ses flancs un grand nombre d'hommes armés qui en sortirent soudain et firent grand mal aux Troyens.

Gare au grand cheval de bois du gouvernement.

De fait, la gratuité des livres, c'est le dernier mot de la ruse ou de l'illusion.

La ruse qui veut arriver au but a recours aux présents. Rien ne dispose comme les cadeaux.

L'illusion de la gratuité pour d'autres, c'est la prétention, souvent mal fondée, que le livre gratuit est de tous le meilleur et que c'est être père du peuple que de le mettre dans ses écoles.

Le livre gratuit c'est une conviction individuelle que l'on veut étendre partout ; c'est une

méthode, la même, que l'on veut introduire partout.

Le livre gratuit, c'est l'ignorance du milieu, qui traite la ville comme la campagne et la campagne comme la ville.

Le livre gratuit, c'est l'oubli systématique des méthodes qui proclament leur valeur ou leur supériorité.

La gratuité des livres, c'est donc la fin de la sagesse pour les gouvernements qui se mêlent implicitement de direction, en éducation, au risque de faire dévier les choses de leurs cours naturels.

En effet, c'est un principe de sage administration qu'il faut laisser à l'initiative privée sa liberté d'action et sa fécondité, sans aucune substitution gouvernementale. Le gouvernement est pour le bien. Dès que le bien s'opère par l'individu, le pouvoir public n'a pas à dire : Retire-toi que je prenne ta place.

Nous avons des livres de lecture, faits d'après d'excellentes méthodes. Ces livres sont entre les mains de nos enfants. S'il en est qui en sont privés, les municipalités sont autorisées à leur en fournir.

Vouloir en donner à tous, parce que quelques-uns en sont privés, c'est guérir un mal par un mal plus grand et c'est en cela qu'apparaît toute l'invanité de cette mesure.

CHAPITRE 5ÈME

LA GRATUITÉ DES LIVRES. QUATRIÈME BORDÉE.

8 août 1901

Les Troyens sages craignaient les Grecs et leur présentaient : "Timeo Danaos et dona ferentes."

Nous devons faire comme ces Troyens à l'égard des présents du gouvernement, lorsque ces présents sont des livres d'école et des livres qui sont les siens.

La gratuité des livres, en effet, c'est l'arrêt de mort du progrès dans la rédaction des livres classiques. Il n'est besoin d'un long raisonnement pour le démontrer.

Lorsque le gouvernement a mis ses livres gratuits dans les écoles, n'est-il facile de les en déloger ? Assurément non.

Quel est, de fait, l'écrivain qui tentera de lutter contre les livres du gouvernement ?

Quel est celui qui veindra dire au peuple : Voici, sur telle matière, un livre supérieur à celui du gouvernement ; il est à votre disposition. Le gouvernement, ses amis et les intéressés, diront le contraire.

Les pères de famille et les autorités scolaires municipales ne sachant à quoi s'en tenir se décideront pour le "statu quo", et cela en pré-

senes d'un ouvrage supérieur à celui du gouvernement.

Messieurs les écrivains, retirez vos livres. Votre talent ne peut se faire jour ici. Vos travaux accusent un progrès, mais notre organisation scolaire ne permet pas de les utiliser. Vendez vos livres en Europe, le marché ici est encombré.

— Mais, nous allons les vendre à bien bon marché.

Vous ne réussirez guère ; le peuple est accoutumé à ne plus rien donner pour les livres.

— Eh bien, nous allons les donner !

Inutile, mes bons amis, le gouvernement est maître de la place ; il tient à y rester.

Et voilà !

Le bon sens veut qu'il y ait progrès, tous les jours, dans la rédaction, dans la méthode et dans la valeur générale des livres classiques.

Il est donc imprudent, souverainement imprudent, de mettre, à l'avance, des barrières au progrès.

Il peut se faire qu'un livre gratuit soit, aujourd'hui supérieur à celui d'hier. Sera-t-il supérieur à celui de demain ?

La gratuité des livres est donc en toute hypothèse un danger perpétuel pour le progrès ; elle décourage les amis de l'éducation qui se croient capables de faire mieux que leurs prédécesseurs ; elle tue par conséquent le progrès dans son principe, l'émulation.

Le rédacteur de la "Patrie" oublie de son système d'affirmations gratuites en matière d'éducation — dès qu'il s'agit de la province de Québec — vient de formuler des arguments.

CHAPITRE SIXÈME

RÉPONSE AUX ARGUMENTS DE LA
Patrie.

Article 1er

9 août 1901.

Le "Journal", dit la "Patrie" du cinq août, soutient une thèse insensée. Selon notre commentateur la gratuité des livres, c'est l'avilissement de l'école.

Le rédacteur de la "Patrie" confond tout d'abord la thèse et la preuve.

La thèse c'est que la gratuité des livres est une mesure que rien ne légitime, tout au contraire. Nous avons apporté une douzaine de preuves à l'appui. L'une de ces preuves, c'est que la gratuité avilit l'école, aux yeux d'un bon nombre, en enlevant toute valeur pécuniaire aux livres, c'est-à-dire en avilissant l'instrument principal de l'école. Quand aux autres preuves, la "Patrie" n'en souffle mot.

Le journal de M. Langlois poursuit :

“S’il est une mesure bien propre à relever
“l’école dans l’estime des paysans, des classes
“pauvres, c’est bien celle qui met l’instruction
“publique à la portée de tous les enfants.”

Ce qui met l’instruction publique à la portée de tous les enfants, c’est d’avoir un peu de cœur, un peu d’honneur et un peu de religion. Or tous les parents canadiens-français ont ce cœur, ce honneur et cette religion. Avec cela, on trouve toujours dix centins pour un livre d’école. S’il y en a quelques-uns, qui sont par occident, trop pauvres, ils peuvent toujours s’adresser aux commissaires d’école, qui ont les pouvoirs nécessaires. Du reste, le curé de la paroisse connaît ses pauvres et se fait toujours un plaisir de donner à ces vrais pauvres les livres dont ils ont besoin. Donc chez nous l’instruction publique, en ce qui nous regarde, le livre est à la portée de tous. La gratuité par le gouvernement, est donc inutile ; elle devient ridicule dès qu’on l’étend aux enfants des riches comme à ceux des pauvres ; elle devient une prodigalité dangereuse aux mains d’un gouvernement riche et une plaie publique dans les mains d’un gouvernement pauvre.

Article 2ème

10 août 1901.

"La gratuité des livres est une mesure de progrès, ajoute M. Langlois. Dans les campagnes, le grand obstacle à l'avancement scolaire a été jusqu'ici l'opinion courante que l'instruction coûtait trop cher. L'obstacle disparu, le préjugé s'en va naturellement."

— — —
Mettons cela sous forme d'argument.

Une mesure qui enlève un grand obstacle à l'avancement scolaire est une mesure de progrès.

Or, la gratuité des livres enlève un grand obstacle à l'avancement scolaire.

Donc, la gratuité des livres est une mesure de progrès.

Une mesure qui enlève un grand obstacle, "un obstacle réel", est une mesure de progrès ? Assurément.

Or, la gratuité enlève un grand obstacle.

Quel est, s'il vous plaît, cet obstacle ? C'est, dites-vous, l'opinion courante que l'instruction coûte trop cher.

Halte-là, cette opinion n'existe pas. Le grand obstacle que vous affirmez n'est pas réel, et par conséquent votre gratuité n'a pas d'obstacle à enlever de ce côté ; à ce point de vue donc, la gratuité ne peut être appelée une mesure de progrès. Ces affirmations de notre

part demandent quelques explications.

L'instruction prise dans son ensemble coûte toujours cher. Les contribuables s'en aperçoivent. Celui qui, sans compter la rétribution mensuelle et les répartitions spéciales, est obligé de donner parfois jusqu'à \$3.50 par \$1,000 de propriétés, a raison de dire que l'instruction coûte cher.

De là conclure que c'est l'opinion courante que l'instruction coûte "trop cher" c'est affirmer plus qu'on ne sait. Depuis quinze ans on ne cesse de prêcher l'insuffisance du salaire des instituteurs, ce travail a-t-il été stérile ? Non. En bien des endroits on a fait des sacrifices ; en d'autres lieux on ne s'est pas encore décidé mais on est convaincu.

Supposons, pour un moment, l'existence d'une opinion courante, que l'instruction coûte trop cher,

Parce que le gouvernement donnera quelques ouvrages de dix ou quinze centins, s'en suivra-t-il qu'il doive se glorifier d'avoir rendu l'instruction notablement moins coûteuse ? Le coût de l'instruction n'est pas seulement dans le prix de quelques brochures, il est encore dans la construction des écoles, dans le paiement des instituteurs, dans le grément scolaire, dans l'achat des livres de prix, etc, etc. Votre gratuité des livres nous met-elle à l'abri de toutes ces dépenses ? Elle est tout au plus le

“parum pro nihilo reputatur,” oui, le peu réputé pour à peu près rien.

Si la gratuité des livres ne diminue guère le coût de l'instruction, il est donc vrai de dire qu'elle n'enlève pas le prétendu grand obstacle qui serait l'opinion courante que l'instruction coûte trop cher !

Et maintenant, qu'il nous soit permis de retourner, contre son auteur, l'argument de la “Patrie”.

Une mesure qui engendre un obstacle à l'avancement de l'éducation est mauvaise. Or la gratuité des livres engendre un obstacle à l'avancement de l'éducation. Donc cette mesure est mauvaise.

L'opinion courante, d'après la “Patrie”, que l'instruction coûte trop cher, est-elle bonne ou mauvaise ? Mauvaise.

Si elle est mauvaise, c'est œuvre mauvaise que d'enfoncer le peuple dans son erreur en lui faisant croire qu'il a raison.

Vous venez lui fournir des livres gratuits ! Est-ce de nature à détruire ou à nourrir son préjugé ? A le nourrir. “Le gouvernement vient à notre secours ; il voit lui aussi que l'instruction nous coûte trop cher. Nous étions “bien dans la vérité !” Voilà le préjugé qui grandit donc, au lieu de s'en aller. Lorsqu'il s'agira de demander plus, pour rétribuer les maîtres, construire des écoles plus hygiéniques, quelle mine aurons-nous ? “Mais l'instruc-

tion coûte déjà trop cher, le gouvernement nous a même donné des livres gratuits ! Impossible, impossible ! ”

O'est ainsi que par la gratuité, on enracinera le préjugé et que l'on augmentera les obstacles !

Il est donc vrai de dire que la gratuité des livres, loin d'être une mesure de progrès, est une mesure mauvaise, une mesure de décadence. M. Langlois nous a donc mis dans les mains des matériaux qui démontrent le contraire de ce qu'il veut prouver.

A qui la faute ?

Il ne suffit d'un peu de talent pour rendre bonne une mauvaise cause. est l'exception.”

Le riche est l'exception, oui, mais les Canadiens-français sont à l'aise, en général. Or, l'aisance suffit amplement à l'achat de quelques livres. Allez dans de simples paroisses des montagnes, où l'on paye \$3.50 de taxe scolaire par \$1,000.00 ; entrez dans les écoles dont les titulaires ont une certaine valeur personnelle, et vous constaterez que les enfants ont, tous, des livres. La question n'est pas de savoir si le livre gratuit favorise ; tout don doit favoriser quelqu'un, de sa nature, — mais de savoir s'il favorise à propos.

Article 3ième.

13 août 1901.

“Un des premiers résultats de la gratuité des livres, dit gravement la “Patrie”, sera certainement d'accroître la moyenne de l'assistance à l'école.

Ce qu'il y a de plus frappant dans ces lignes, c'est le “certainement” ! Nous serions curieux de connaître les augures et les devins qui servent si bien les imaginations de M. Langlois.

La gratuité des livres aura donc plusieurs résultats, et le rédacteur de la “Patrie” voudra sans doute les faire connaître tous.

Dans tous les cas, apprenons dès maintenant, de sa bouche, que l'un des premiers résultats sera l'accroissement certain de la moyenne de l'assistance à l'école.

Voilà un ami de la gratuité des livres, tellement rempli de son sujet, qu'il en met partout de la gratuité.

La moyenne de l'assistance à l'école augmentera, comme par le passé, et la gratuité y restera étrangère comme par le passé.

Beaucoup d'enfants de 5 à 16 ans, ne vont pas à l'école. Pourquoi ?

Première raison : plusieurs ont terminé leur cours élémentaire, qui est de 4 ou 5 ans suivant l'âge et le talent, et ne veulent plus aller plus loin.

Deuxième raison : des milliers d'enfants laissent chaque année l'école de MM. les commissaires, pour aller au collège ou au convent.

Troisième raison : on les croit nécessaires à la maison, ces enfants, à tort ou à raison.

Quatrième raison : nombre d'enfants de 6, 7 et 8 ans ne peuvent aller à l'école, parce qu'ils sont trop jeunes ou trop faibles vu l'intempérie des saisons et la distance des écoles.

Donnez des livres gratuits à tous ces enfants ils resteront chez eux quand même.

Donnez des livres à ceux que la paresse ou la négligence tiennent loin de l'école, ils resteront paresseux et négligents.

Ayant un jour constaté que 59 enfants (soit 25 par cent) n'allaient pas à l'école dans une certaine municipalité, nous prîmes des informations auprès des parents. Il s'est trouvé que 58 de ces enfants avaient d'excellentes raisons : un seul était inexusable. Il n'a jamais été question de livres comme raison d'absence.

L'assistance à l'école a beaucoup augmenté dans l'avant-dernière décade, au point qu'en fait d'accroissement, nous tenions la tête dans toute la confédération.

Le dernier recensement annoncera sans doute encore du progrès.

Ce progrès, nous le devons à la nécessité des temps, à la sagesse des parents, à l'action

de plus en plus grande du clergé et aux journaux.

Les mêmes causes, en s'accroissant de plus en plus, produiront, et de plus en plus, les mêmes effets.

D'où nous devons conclure que la gratuité, si elle ne fait pas de mal, ne fera guère de bien en ce qui touche à l'assistance.

Le premier avantage de la gratuité, n'est donc pas visible à l'œil nu.

Espérons qu'il n'en sera pas ainsi des autres avantages. M. le Rédacteur de la "Patrie" voudra bien les énumérer tous.

P. S.—Messieurs les curés et messieurs les commissaires d'écoles ne se laisseront sans doute pas leurrer par la gratuité.

CHAPITRE 7^{EME}.

HUIT AFFIRMATIONS GRATUITES DE LA PATRIE.

28 août 1901.

Les gens et correspondants du "Journal" sont des rétrogrades. C'est la "Patrie" qui le dit. Inclignons-nous devant ce jugement d'un tribunal qui ne doute de rien.

Nous avons lu et relu le dernier article de la "Patrie" sur la "Gratuité des Livres". Quelques observations sur les cinq premières affir-

mations de M. G. Langlois.

1ère affirmation : "La gratuité des livres est l'un des meilleurs stimulants au progrès scolaire."

Est-ce en enlevant toute émulation chez les auteurs et en fermant les portes à tout livre, même supérieur ? Pourquoi ce stimulant, l'un des meilleurs, est-il laissé de côté par les autres provinces de la confédération ? La France, l'Allemagne, la Belgique et tant d'autres pays, ignorent donc l'existence de ce stimulant ? Et nous, les derniers en tout, nous serions les premiers à découvrir l'un des meilleurs stimulants au progrès scolaire ? Allons donc !

2ème affirmation : "La gratuité des livres est l'un des meilleurs stimulants au développement de l'instruction populaire."

Au développement de l'instruction populaire en général ? Non. Au développement de l'instruction chez ceux qui n'ont point de livres et qui ne peuvent en avoir ? Oui. Mais, y a-t-il beaucoup d'enfants du peuple qui ne vont pas à l'école, parce qu'il leur est impossible d'avoir un livre ? Il n'y en a guère ; il n'y en a pas. Et s'il y en avait, par impossible, le remède est trouvé et à la portée de tous. La municipalité scolaire est autorisée à fournir le livre nécessaire. Du reste le pasteur et la charité sont là.

Lorsque l'initiative privée suffit, et elle suffit ici, l'action publique, substituée, n'est pas un stimulant, mais une manœuvre gouvernemen-

tale fausse et généralement rétrograde.

3ème affirmation : "L'instruction gratuite met entre les mains des enfants des instruments indispensables."

En d'autres termes : "les livres gratuits sont des livres indispensables"! La fausseté de cette proposition saute aux yeux. Et c'est avec un semblable verbiage que l'on allonge un article de journal et que l'on soutient une thèse!!

4ème affirmation : "La gratuité des livres efface chez un grand nombre de père de famille la répugnance qu'ils ont éprouvée pour l'école."

Recueillons-nous. Cherchons à comprendre. Il y a une telle profondeur dans ces lignes que l'on s'y perd. La gratuité des livres efface quelque chose, quoi? Une répugnance. Chez qui? Chez un grand nombre de pères de famille. Une répugnance, pour quoi? Pour l'école. Une répugnance actuelle? Non, une répugnance, jadis éprouvée. S'agit-il d'une répugnance éprouvée par ces pères de famille, lorsqu'ils étaient enfants, ou d'une répugnance éprouvée par eux, avant le 7 juin dernier, date de l'avis de distribution de "Mon Premier Livre" L'auteur de l'article ne le dit pas.

La répugnance cependant nous intéresse. Le rédacteur de la "Patrie", nouveau Montesquieu, ne dit qu'une partie de sa pensée pour donner au lecteur le plaisir de trouver le reste par lui-même. Un grand nombre de pères de famille ont éprouvé une répugnance. Ils ne l'éprou-

vent plus depuis le 7 juin dix-neuf cent un, parce qu'ils peuvent maintenant, sans bourse déliée, se procurer un livre de dix centins. Nous y sommes. Ces pères de famille ont donc éprouvé de la répugnance pour l'école, parce que l'idée d'une dépense de dix centins, pour un livre, leur tombait sur le cœur et engendrait chez eux un véritable dégoût de l'instruction. La gratuité des livres détruit chez eux cette répugnance parce qu'ils vont recevoir de la part du gouvernement, dix centins par tête d'enfant, élève de première année.

Quel merveilleux dix centins ! Grâce à cette économie, ces pères de famille pourront donc s'acheter une livre de tabac, ou encore se procurer deux bottes de paille pour la paillasse du petit. Merveilleuse invention, oui, pour les parents sans cœur et sans honneur. Ces monstres sont rares.

Lorsqu'un tel homme répugne à l'école, il ne mérite pas les faveurs du gouvernement et la gratuité, devenue générale, pour l'atteindre, devient en même temps une insulte, en mettant au même niveau tous les pères de famille.

5^{me} affirmation : "La gratuité des livres rapproche l'institutrice des parents et des enfants."

Comme preuve à l'appui, M. Langlois n'ajoute pas un mot. Il lui semble que cela est si clair, si évident, que ça ne demande qu'un point final.

O'est ainsi, amis lecteurs, que sont écrits cer-

tains articles, même sur la question d'éducation, même à la "Patrie."

Sixième affirmation :

"Le livre gratuit met l'éducation à plus facile portée du public."

Ce qui met l'éducation ou l'instruction à la portée du public, ce sont les routes, la proximité des écoles et la compétence des maîtres.

Qu'importe le livre, si l'école est à deux ou trois milles ? Qu'importe le le livre et l'école à proximité, si l'enfant n'apprend rien ?

Le livre est un facteur très secondaire surtout à l'école élémentaire. Une bonne institutrice peut faire une excellente classe, pendant deux ans, sans aucun livre.

Dans tous les cas, ne donnons pas au livre au point de vue de la facilité de s'instruire, une importance qu'il n'a pas. Quant au livre gratuit, il n'exempte pas d'acheter des crayons, des plumes des ardoises, du papier, de l'encre et des cahiers de calligraphie. Ce livre comporte une économie de dix centins. C'est si peu que ce n'est rien comparé avec le reste. La "Patrie" ne peut donc en conclure rien d'important, rien de notable, rien de significatif pour sa thèse.

Encore une fois, ce sont les facilités de transport, le rapprochement des écoles et la valeur des institutrices qui mettent l'instruction à facile portée du public.

7ème affirmation :

“Le livre gratuit favorise la masse. Le riche est l'exception.”

Le riche est l'exception, oui, mais les Canadiens-français sont à l'aise, en général. Or, l'aisance suffit amplement à l'achat de quelques livres. Allez dans de simples paroisses des montagnes, où l'on paye \$3.50 de taxe scolaire par \$1,000.-00; entrez dans les écoles dont les titulaires ont une certaine valeur personnelle, et vous constaterez que les enfants ont, tous, des livres. La question n'est pas de savoir si le livre gratuit favorise : tout don doit favoriser quelqu'un, de sa nature,—mais de savoir s'il favorise à propos.

Le contraire est démontré. Le livre gratuit ne favorise pas à propos, parce que l'initiative privée, chez un peuple à l'aise, suffit.

8ème affirmation ; “Le sentiment de l'égalité et de la solidarité défendait que l'on séparât les enfants en catégories, les pauvres et les riches.”

Fatigué de l'effort qu'il vient de faire, le rédacteur de la “Patrie” se réfugie, sans un mot d'explication, derrière ses nébuleuses : l'égalité et la solidarité !

Acceptons cependant ces mots sonores.

L'égalité n'a pas pour mission d'unir ou de séparer, en sorte qu'elle n'avait rien à défendre à M. Langlois. L'égalité demande simplement que l'on donne à B., ce qui lui manque pour le rendre “égal” à A. dont l'aisance rencontre tous les besoins. Le pouvoir municipal

et la bonne volonté du plus riche suffisent à donner l'égalité du livre.

Quant à la solidarité, elle nous fait répondre les uns pour les autres, elle nous rend mutuellement responsables de certains actes, de certaines lois. Cela étant, quel peut être le rôle de cette solidarité lorsqu'il s'agit de gratuité ? Comment peut-elle défendre, elle aussi, de séparer les riches et les pauvres ? Tout au contraire, la solidarité ne demande qu'une chose ici, c'est que nous nous opposions de toutes nos forces à la gratuité des livres, car la postérité pourrait nous dire : "Qu'avez-vous fait ? N'avez-vous pas prévu les conséquences de la gratuité ? n'avez-vous pas deviné ce qu'il y avait dans les flancs de ce cheval de bois ? Vous avez pris part à une œuvre dangereuse et nuisible : vous en avez pris la responsabilité en vertu de la solidarité.

Voilà où on arrive avec l'égalité et la solidarité.



CHAPITRE SIXIÈME

LE COTÉ COMMERCIAL.

31 août 1901.

La gratuité des livres, c'est le gouvernement devenu libraire, c'est le gouvernement qui pour faire passer une idée, un système, offre à vil prix, moins qu'à vil prix, un livre, un article de librairie, un article dont il est le propriétaire, le dépositaire et le distributeur.

Plusieurs des ministres ont-ils été libraires, nous l'ignorons. Nous avons beaucoup de respect pour les libraires de profession : nous en avons moins pour les chefs du peuple qui se font en même temps libraires, libraires gâtemétiers surtout.

Dans les colonies naissantes, il y a un magasin du roi, passe.

Dans un pays formé, constitué, dont les habitants sont à l'aise, le palais législatif ou la maison du roi, n'est pas et ne peut être un magasin, les ministres également ne peuvent être à la fois ministres et marchands pour le compte du gouvernement. Telle n'est pas la mission des patriciens : plus hautes doivent être leurs aspirations.

Les ministres doivent être des hommes d'état qui s'occupent du bien général, sans jamais descendre à des fonctions qui peuvent honorer un particulier, mais qui ne sont pas

dans la sphère gouvernementale.

Le ministre est un peu comme le prêtre : intermédiaire entre le peuple et l'autorité souveraine, il ne peut, sans s'avilir, se livrer à une chose qui ressemble à la spéculation.

M. G. Langlois disait dans son article du 12 août dernier : "Celui qui écrit dans le "Journal" contre la gratuité des livres doit être un monsieur qui a cultivé l'industrie de la publication et qui sent son industrie périlcliter."

M. Langlois ressemble à un certain officier.

Un jour de bataille, pour la prise d'une ville ou la conquête d'une province, les balles sifflaient des deux côtés et les morts jonchaient le sol. Un officier cependant, peu soucieux, semblait-il, de la cause à gagner, restait les bras croisés. En voyant tomber les siens, et en constatant la longue portée du fusil, et la précision du tir de l'ennemi, il disait à ses voisins : "Voilà de bons fusils, n'est-ce pas ? ils doivent avoir été faits par des messieurs qui ont cultivé l'industrie du fer. Ces fusils ne viennent assurément d'aucune de nos manufactures." Sur ce, trois soldats tombent, blessés, à ses côtés. "Evidemment, s'écrie-t-il, les fusils de l'ennemi doivent venir d'une maison remarquable dont l'industrie n'est pas à la veille de périlcliter." L'un de ces fusils l'ayant à cet instant gratifié d'une balle qui lui cassa le bras gauche, le brillant officier revint à la

réalité des choses et songea qu'il perdait son temps à chercher les origines d'un fusil dont il était lui-même la victime.

Le rédacteur de la "Patrie" fera bien de modérer sa curiosité, de peser les arguments et de s'occuper beaucoup moins de leur origine et de la physionomie de leur auteur.

— — —

Du reste, supposons le cas. Je suis libraire, je vends d'excellents livres de lecture, j'en vends pour \$300.00 par an. C'est un "item" qui en vaut la peine. Je ne fais pas objection à ce que mon voisin libraire, vende de semblables livres. Je n'ai pas objection, non plus, à ce que le gouvernement, après un concours, fasse vendre, pour une œuvre, le livre qui a remporté la palme. Mais, si ce gouvernement vient, sans raison de bien général, fermer les débouchés et détruire le marché, en donnant un livre qui ne lui coûte rien et qui par sa gratuité remplace forcément le mien, qui coûte quelque chose, n'ai-je pas le droit de me récrier et de dire que la lutte n'est ni loyale, ni honorable ?

Il y a quelques années, un monsieur, maire de Montréal, disait : "Ces religieuses font un sirop et elles ne payent pas de taxe. Elles font du dommage à Baridon, à Gray, à Leduc, etc., etc. cette concurrence est illégitime." Le gouvernement fit donc payer la taxe. La lutte que le gouvernement fait aux libraires aujour-

d'hui, est autrement plus sérieuse. Les Sœurs fabriquaient leur sirop à leur frais et dépens. En est-il ainsi de ceux qui nous ont doté de la gratuité des livres ?

CHAPITRE VIÈME

COTÉ ADMINISTRATIF,

3 sept. 1901.

Mon premier livre est-il un livre donné aux élèves, ou un livre prêté ?

C'est un livre prêté.

L'école seule est propriétaire.

" Ces livres dit l'honorable M. Turgeon, dans sa circulaire, deviendront la propriété de l'école."

Donc, pas d'illusions. Les élèves ont purement et simplement l'usage des livres gratuits.

Que signifie dès lors le titre de l'ouvrage : " Mon Premier Livre", s'il n'est pas de fait mon livre ?

Il y a quelque agrément à posséder son premier livre d'école. Cette poésie s'évanouit donc, et " Mon Premier Livre" n'est pas mon premier livre !

Pourquoi ne pas donner ce livre à l'élève ?
Il faudrait recommencer trop souvent les

éditions, et le gouvernement est trop pauvre.

Lorsqu'un gouvernement est trop pauvre pour bien faire une chose, il attend, car un gouvernement doit toujours être digne de lui-même, il est jugé sur ce qu'il fait.

La maison du roi étant devenue une librairie, le pupitre de chaque maîtresse d'école deviendra à son tour librairie.....de seconde main. Les dix exemplaires reçus au commencement de l'année devront revenir à la fin de l'année, pour être distribués de nouveau l'année suivante, et l'année suivante encore, afin que les bienfaits du gouvernement se propagent jusqu'à la fin des siècles !

Ce petit dépôt sera toujours l'obstacle insurmontable à l'introduction de livres nouveaux, même supérieurs, mais, ne revenons point sur ce qui a été dit déjà.

Mon Premier Livre ayant été distribué, cette année, à dix élèves, ces dix exemplaires reviendront donc, en supposant qu'ils soient restés intacts.

En dépit de tous les soins, ces volumes reviendront écornés, échiffés, mal au dos, jaunis, noircis, tachetés.

Dans un an, les nouveaux élèves de première année recevront donc ce volume qui a servi un an, et qui dans cinq ans aura servi cinq ans, et ils commenceront leurs études

avec ce petit torchon, afin de s'habituer sans doute de bonne heure à des habitudes de propreté.

Ce n'est pas seulement la sueur, la crasse de chaque enfant qui entrera dans ces pages, les microbes maladifs y fonderont des colonies, et demain, par ce livre souillé, la contagion se fera jour dans les familles !

Oh ! les bienfaits du gouvernement !

Une mère de famille craindrait de mettre sur les épaules de son fils un habit qui aurait servi des années à d'autres enfants : et pourtant, les habits se lavent. Un livre ne se lave pas, il se souille de plus en plus.

P. S.—Et dire que ce sont les gens les plus forts sur l'hygiène, les fondateurs de l'Oeuvre de la Goutte de Lait rédacteurs à la "Patrie", qui sont les plus ardents promoteurs du livre gratuit.

CHAPITRE 10IÈME
NOUVELLES OBJECTIONS.
RÉFUTATION.

Article 1er.

4 Septembre 1901.

M. G. Langlois nous taille de l'ouvrage.
Très bien : nous allons en faire, sur son dos.

Il donne dans la "Patrie" du 31 août 1901,
une preuve nouvelle, certaine, tangible, qu'en
traitant des questions d'instruction, il n'est pas
dans son élément et qu'il ne connaît guère les
faits dont il parle.

Il ne suffit pas d'avoir de l'audace ou de
l'outrecuidance pour traiter un sujet.

M. de la Harpe a pu écrire une "Histoire
des voyages" sans sortir de sa chambre ; M. G.
Langlois semble vouloir marcher sur ses traces,
lorsqu'il s'agit des questions scolaires.

Dans tous les cas, nous avons pris la résolu-
tion de nous attacher aux pas de ce grand ré-
formateur, toujours prêt à lui rendre justice,
mais toujours décidé cependant à lui couper les
fausses branches, etc., etc.

"Autrefois, dit-il, il y avait autant de livres
d'écoles que de libraires, que de corporations
pratiquant l'enseignement, que d'auteurs."

Ça fait bien des livres ! Manière de parler !
Io Ne déplaçons pas la question. "Mon
Premier Livre" étant pour les élèves de pre-

nière année, nous n'avons pas à parler des livres de 2^e, 3^e et 4^e année. Nous le ferons lorsque le gouvernement nous gratifiera de "Mon deuxième Livre," ce qui n'arrivera probablement pas de sitôt, car il n'y aura pas toujours de bois à vendre, pour combler les déficits. Nous n'avons donc à parler que des livres en usage en première année.

20. M. Langlois parle d'"autrefois". Toujours de l'indéterminé, toujours de l'eau trouble. "Autrefois", c'est très étendu, ça comprend hier et les années écoulées depuis plus ou moins longtemps. La multitude de livres qui scandalise le réformateur doit être considérée dans l'école d'aujourd'hui, au temps de l'apparition de la nouvelle pierre philosophale gouvernementale.

Cela étant, il y a quatre livres de lecture de 1^{ère} année, généralement en usage dans nos écoles :

Celui des Frères des Ecoles Chrétiennes.

Celui des Sœurs de la Congrégation.

Celui des Clercs de St-Viateur.

Celui de M. Monpetit.

Ce dernier s'en va tranquillement. Il a fait du bien, mais il a fait son temps.

Chaque communauté vend ses livres à son profit, si elle le juge à propos : c'est son droit. En sorte que les libraires sont peu intéressés dans la question.

Ces livres, d'autre part, sont de très bons livres, selon leur méthode.

Ils ne suivent pas tous la même méthode, mais ils apprennent tous à lire.

D'aucuns diront : telle méthode est meilleure ! C'est possible. Le contraire peut être vrai suivant le point de vue. Certaines méthodes font aller plus vite que d'autres, c'est vrai ; mais, il paraît que ces méthodes ne sont pas sans inconvénients sérieux. La liberté doit régner ici comme dans tout ce qui est bien.

“Le résultat, poursuit la “Patrie”, c'est que dans une même paroisse les écoles avaient des livres différents.”

Quel grand mal à cela ?

Ne peut-il pas y avoir plusieurs chemins également bons pour arriver au même but ?

Plus est, les circonstances imposent parfois, souvent même la diversité des livres dans la même paroisse. Ainsi par exemple à St-X., il y a un couvent de la Congrégation, et pas loin un collège. Les commissaires, de concert avec M. le curé ont donné à l'école modèle des garçons de la paroisse, les mêmes livres élémentaires que le collège le plus rapproché, et aux écoles de filles, les livres élémentaires en usage au couvent de la dite paroisse, ce qui a de nombreux avantages. Cela se pratique ailleurs à notre connaissance.

Suivons la “Patrie” :

“Il n'y avait pas dix écoles dans un même comté qui eussent le même assortiment de livres.”

M. Langlois parle évidemment de tous les livres du cours élémentaire. Ce n'est pas la question. Il s'agit simplement des livres de la 1^{ère} année du cours élémentaire. Ces beaux messieurs parlent toujours comme si le gouvernement donnait gratuitement tous les livres dont les élèves ont besoin ; besoin de la grenouille qui s'enfle et s'enfle encore. Laissons donc de côté la préoccupation politique qui, pour augmenter la popularité, donne à un fait particulier des proportions ridicules.

Mon Premier Livre ne remplace pas tous les livres d'écoles, il en remplace un, un seul, qui est le livre de lecture de la 1^{ère} année. Est-ce clair et compris ?

Mon Premier livre ne remplace pas tous les livres des 4 années d'école ?

Donc, à quoi bon cette conclusion larmoyante :

"C'étaient les pauvres parents qui payaient pour tout cela."

Oui, c'étaient les pauvres parents qui payaient, et malgré l'apparition de l'étoile filante, ce sont eux qui payeront encore tous les livres d'écoles, grammaire, histoire, arithmétique, agriculture, politesse, pédagogie, dessin, leçons de choses, etc., etc. — moins un livre de 10 centins, 1^{er} livre de lecture, remplacé par "Mon Premier Livre."

Assez pour aujourd'hui.

Article 2ième

6 Septembre 1901.

"Mon Premier Livre," avons-nous dit, est un cadeau de 10 centins et pas plus. La "Patrie" ne veut pas qu'il en soit ainsi. Dix centins, ça ne vaudrait pas la peine ! Nous allons avoir une nouvelle preuve de l'ignorance du grand réformateur.

"Le Journal" cherche à faire croire que ça ne coûte pas cher. C'est une affaire de dix sous, dit-il. Voyons, à qui notre confrère ferait-il croire qu'il peut acheter un A B C un catéchisme, une grammaire, un livre de lecture, une géographie, une arithmétique, une histoire sainte, une histoire du Canada, etc... pour dix sous ? Cela coûte au moins deux piastres."

M. Langlois s'enfonce tellement ici, qu'il faudra nécessairement le prendre par les oreilles pour le remettre sur le pont.

"Mon Premier Livre" est fait pour les élèves de 1ère année.

Or les élèves de 1ère année n'achètent ni grammaire, ni histoire du Canada, ni histoire sainte, ni arithmétique, ni même de catéchisme, souvent.

"Mon Premier Livre" ne remplace donc aucun de ces ouvrages.

Les élèves de 1ère n'achètent purement et simplement, en fait de livre, qu'"un premier livre de lecture," livre qui coûte de 9 à 10 centins.

Donc, donc, donc, "Mon Premier Livre" n'est pas un sac d'écus, non plus que la poule aux œufs d'or. Il remplace un livre de dix centins. Il permet aux parents une augmentation annuelle de dix centins, soit un sac de sel ou une demi-livre de beurre, si le beurre est à bon marché.

M. Langlois oublie que l'enseignement est oral, dans les premières années, et que l'enseignement oral fait abstraction des livres. Les écoles sont pour certains réformateurs une forêt vierge : ils sont priés d'y mettre le pied avant de toucher la plume.

"Maintenant, qu'arrivait-il lorsqu'une famille changeait de paroisse ? Il fallait tout un nouvel assortiment de livres."

Oui, comme il fallait aussi un nouvel assortiment de meubles, un nouvel assortiment de tapis, un nouvel assortiment de poêles, selon la grandeur et les divisions du nouveau foyer. Tout comme il faut un nouvel assortiment de chapeaux, de pardessus, de gants et de pantalons, lorsque l'on passe de l'automne à l'hiver.

La sagesse demande que l'on se conforme aux circonstances, surtout lorsqu'il s'agit des choses de l'intelligence.

A ce compte, il faudrait les mêmes livres dans tous les collèges, de peur qu'un élève étant chassé d'un collège, ne soit obligé d'acheter un nouvel assortiment de livres.

passant dans un autre collège.

Du reste, aimable Sir, restons à la question. Les élèves de 1^{ère} année sont seuls en cause. Une famille qui change de paroisse est exposée à faire une dépense extraordinaire de 10 centins pour un nouveau livre de lecture. Elle est exposée, disons-nous : ce n'est rien de certain, car il n'y a qu'un petit nombre de premiers livres de lecture. Au reste on ne prévient pas un mal probable, par un mal certain.

— — —
"Comment ne pas se réjouir en voyant le gouvernement mettre courageusement fin à ce système d'exploitation."

Ce "courageusement" est ineffable !

Quant au système d'exploitation, il n'existe que dans l'imagination de M. Langlois. Les livres de lecture sont vendus à bas prix : c'est un commerce honnête et légitime. Ce commerce est surtout plus honorable que celui qui consiste à faire faire des livres aux frais du peuple, et à les distribuer gratuitement, même à ceux qui n'en ont pas besoin, pour capter leur bienveillance, ou pour se substituer insensiblement à l'Eglise et aux parents, dans la direction de l'école. Voilà ce que beaucoup de catholiques n'ont pas l'air de soupçonner.

Article 3ième

9 sept. 1901.

Amis lecteurs, il s'agit de savoir si mon "Mon Premier Livre" est régulièrement destiné aux élèves de première année : c'est notre prétention, ou aux élèves de première, de 2ème et même de 3ème année : c'est la prétention de M. G. Langlois.

La réponse est facile "a priori." Il n'y a pas ombre de bon sens à ce qu'un livre de lecture remplace tous les livres de trois années d'étude. Mais, il y a des gens qui ne se rendent qu'à l'"a posteriori." Très bien.

Ouvrons "Mon Premier Livre" p. VII, c'est M. Magnan, l'auteur, qui va trancher la question.

"Mon Premier Livre" est divisé en deux parties. La matière de l'ouvrage est adapté aux "dix" mois de l'année scolaire."

Il s'agit donc, d'après les termes de l'auteur, d'"une" année scolaire, puisqu'il parle de dix mois. Continuons :

"La première partie comprend cinq mois. A la fin des vingt premières semaines, l'enfant a parcouru toutes les difficultés qui constituent le mécanisme de la lecture."

Il est bien clair ici que la première partie de "Mon Premier Livre" est destiné aux élèves de

première année, pour les cinq premiers mois : septembre, octobre, novembre, décembre et janvier.

Continuons avec M. Mgnan :

“La deuxième partie comprend également cinq mois — Chaque semaine est composée de cinq leçons de lecture. A la fin des vingt dernières semaines, l'élève a acquis... des notions sommaires, mais complètes.”

Il s'agit évidemment des cinq derniers mois de la même année, et par conséquent de la première année !

Les deux parties et par suite “Mon Premier Livre” s'adresse donc directement aux élèves de première année.

— — —
Dès lors, que signifient vos affirmations, M. le Rédacteur de “La Patrie ?”

1ère — “Le fabricant de livres d'écoles, qui soutient dans le “Journal” une thèse contre la gratuité des livres n'a pas l'air de savoir ce dont il parle”.

Un fabricant de chandelles pourrait vous rendre ici des services. Plus utile encore doit être un fabricant de livres d'écoles. “Fabricando fit faber :” il a du acquérir de l'expérience dans le métier.

2ème. — “Il ne paraît pas avoir vu un exemplaire de “Mon Premier Livre,” et il en déprécie l'utilité.”

Tout doux, Monsieur, nous n'avons pas encore dit un mot sur la valeur intrinsèque du

livre de M. Magnan. Sachez donc ne pas confondre l'absolu et le relatif. Cela peut rendre service à l'occasion.

3ème—“Il dit que c'est tout simplement un livre de lecture pour les commençants de la première année.”

Certainement.

Que cette lecture soit en outre une initiation aux premières notions des choses, ce n'est rien de nouveau. Il faut bien que la lecture porte sur quelque chose. Nous aimons mieux lire : “Au commencement, Dieu créa le ciel et la terre,” qu'une série de mots vides de sens, comme : “Litoti, patapa, rico, rici, pistitiuton.”

Cette initiation existe dans nos livres de lecture : l'ordre et la matière varient, selon la méthode, voilà tout.

Donc, une fois encore, “Mon Premier Livre” n'est pas la toison d'or, ni le jardin des Hespérides. C'est un livre de lecture qui remplace un livre de lecture, à l'usage des élèves de 1ère année. Ce n'est pas un cadeau de deux piastres, c'est une espèce de cadeau de dix centins.

Permettez-moi, Monsieur le rédacteur de la “Patrie,”—pour ménager le temps et les lecteurs—de ne pas vous demander qui a l'air de savoir ce dont il parle et de ne pas vous demander, non plus, si Pedro a vu et lu “Mon Premier Livre.”

Nous laissons de côté, pour le moment, quelques paragraphes, pour arriver à la partie pathétique de l'article de la "Patrie."

"Et que pensez-vous d'un Pedro qui voudrait qu'on étouffât à sa naissance ce beau mouvement de sollicitude gouvernementale pour l'instruction publique ?"

La sollicitude gouvernementale ! quel mot touchant, quelle expression plus capable de remuer et d'émouvoir ? Allons, enfants de la patrie, n'êtes vous pas attendris ? Resterez-vous insensibles à de semblables accents ? Levez-vous, venez-tous, accourez et jetez-vous avec amour dans les bras de Messieurs les Ministres, qu'ils vous pressent sur le cœur du gouvernement.

CHAPITRE 11IÈME.

MON PREMIER LIVRE EST IL RÉGULIÈ-
REMENT DESTINÉ AUX ÉLÈVES DE
PREMIÈRE, DE DEUXIÈME ET
DE TROISIÈME ANNÉE ?

13 sept. 1901.

Oui, clame M. G. Langlois, "Patrie" du 10 septembre.

Non, répétons-nous. Citons la "Patrie."

"Le collaborateur du "Journal" invoque le témoignage de M. Magnan au soutien de sa thèse."

C'était le temps, en bonne polémique, de

détruire ce témoignage que voici :

"Mon Premier Livre" est divisé en deux parties. La matière de l'ouvrage est adaptée aux dix mois de l'année scolaire."

Il s'agit donc, nous nous répétons, d'après les termes de l'auteur, "d'une" année scolaire, puisqu'il parle de dix mois. M. Magnan ne dit pas que la matière de "Mon Premier Livre" couvre la matière de la deuxième et de la troisième année, mais qu'elle est adaptée aux dix mois de l'année scolaire.

"La première partie comprend cinq mois.

"La deuxième partie comprend également cinq mois."

De quels cinq mois s'agit-il ici ? De ceux qui complètent les cinq premiers, évidemment, et qui forment avec eux, "une" année, qui ne peut être autre que la première année !

"Mon Premier Livre", donc, est régulièrement destiné aux élèves de première année.

M. Langlois poursuit : "Don Pedro n'a pas cité toute la pensée de M. Magnan, il s'en est bien gardé. A la fin de la préface est une note importante."

Nous avons lu cette note, et nous ne l'avons pas reproduite parce que la première citation suffisait et parce que nous avions l'espoir fondé qu'elle servirait au besoin de casse-tou. C'est arrivé.

— "Note importante qui détruit tout l'étalage du fabricant de livres. La voici : "Les enfants qui fréquentent la classe irrégulièrement

ne peuvent parcourir les deux parties de "Mon Premier Livre" durant leur première année de scolarité. La même remarque s'applique aux élèves peu intelligents ou dont la santé est très délicate. Dans ce cas, la deuxième partie ne doit être mise entre les mains des élèves qu'au commencement de la deuxième année."

Voilà la note, la note qui détruit tout l'étalage..., la note qui rend nulles les premières paroles de M. Magnan, la note qui fait voir que "Mon Premier Livre" couvre la matière de la deuxième et de la troisième année, la note qui, nouvelle épée de Damocles, s'est abattue flamboyante et vengeresse sur la tête de Don Pedro, dont la mauvaise foi est ainsi démasquée.

Allons, tout doux, — calmez-vous. Vous y êtes ?

Cette petite note est un nouvel argument, en notre faveur.

M. Magnan parle ici des élèves irréguliers, des enfants malades ou malades, ou peu intelligents, des enfants par conséquent qui n'ont pas terminé leur première année de cours. Ces enfants revenant à l'école, l'année suivante, commenceront sans doute une deuxième année d'étude, mais non la deuxième année du cours, si ce n'est accidentellement. Ils resteront dans la première année du cours, afin de terminer ce qu'ils n'ont pu terminer. C'est au Premier Livre à continuer son œuvre. C'est presque une vérité de M. de la Palisse.

Nos écoles n'étant pas probablement des hôpitaux, M. Magnan, logique avec lui-même, parlant enfin de préface, des élèves irréguliers, le fait nécessairement par opposition aux élèves réguliers, qui sont nombreux, grâce à Dieu. S'il fait une exception pour les irréguliers, il suppose donc que les élèves réguliers ont vu la deuxième partie comme la première, et que "Mon Premier Livre" dans son idée, est régulièrement destiné aux seuls élèves de première année.

Et voilà comment cette note fameuse se retourne contre M. Langlois, tout à l'avantage de Dom Pedro.

M. le rédacteur de la "Patrie" voudra bien remarquer qu'il ne s'agit pas de savoir si "Mon Premier Livre" est trop fort pour les élèves de première année : la chose est possible, probable, certaine peut-être ; mais il s'agit de savoir si les auteurs, MM. Magnan et Aherm, ont destiné régulièrement, oui ou non, "Mon Premier Livre" aux élèves de première année.

La préface de l'ouvrage ne laisse aucun doute qu'il est régulièrement destiné aux élèves de première année.

Cela étant, la "Patrie" sera-t-elle de taille à faire croire au public que "Mon Premier Livre" est régulièrement destiné aux élèves de deuxième et de troisième année, lorsque les auteurs de ce livre disent le contraire ?

Notre thèse reste donc debout et plus démontrée que jamais.

CHAPITRE 12IÈME

CE QUE DONNE EN GÉNÉRAL TOUT
PREMIER LIVRE DE LECTURE —
MATIÈRE DU PREMIER LIVRE
DES FRÈRES ; MATIÈRE DE
MON PREMIER LIVRE.
UNE CONSÉQUENCE.

14 Septembre, 1901.

Un premier livre de lecture quelle que soit sa division matérielle, comprend formellement trois parties : 1^e, le mécanisme de la lecture ; 2^e, lecture syllabique ; 3^e, lecture courante.

Ainsi le premier livre de lecture des Frères des Ecoles Chrétiennes consacre ; 37 pages au mécanisme de la lecture ; 23 pages à la lecture syllabique, et 84 pages à la lecture courante. Le tout pour les élèves de première année du cours élémentaire.

La matière des 84 pages de lecture courante des Frères des Ecoles Chrétiennes est la suivante : Création de l'homme ; L'ange et l'homme ; Dieu est notre père ; Amour de Jésus-Christ pour les enfants ; Invocation de la Sainte-Vierge ; Amour des enfants pour leurs parents ; Respect ; Obéissance ; Reconnaissance ; Un enfant bien élevé ; Malheur d'une mauvaise éducation ; Nécessité de l'instruction ; Enfants modèles ; Devoirs d'un bon élève ; Conduite d'un mauvais élève ; Soins raisonnables de sa santé ; Objets alimentaires ;

Des fruits ; Vêtements ; Animaux domestiques ; Animaux utiles ; Division du temps ; Des trois règnes, etc., etc.

La matière de 82 pages de lecture courante de "Mon Premier Livre" (Deuxième partie qui renferme en outre 41 pages de gravures ou de blanc) est la suivante : De la création au déluge ; Jacques Cartier ; La terre ; Les trois règnes de la nature ; mots, syllables, lettres ; Du déluge à la vocation d'Abraham ; Champlain ; Comment on représente la terre ; L'Homme ; Le nom ;—La vocation d'Abraham ; M. de Maisonneuve ; Le village ; La respiration ; Noms communs et noms propres ; Histoire de Joseph ; Le Père de Bréboeuf ; Les quatre points cardinaux ; L'air ; L'article ; Job ; Dévouement de Dollar ; Termes géographiques ;—Moïse ; Mgr de Laval, etc., etc., entremêlée de lectures sur l'arithmétique. Le nombre et les chiffres, de 1 à 20, de 1 à 30, de 1 à 35, de 35 à 40... de 1 à 100.

M. Magnan a donc préféré donner comme matière de lecture courante, quelques notes sur les diverses matières des quatre années du cours.

M. Langlois blémit devant cette matière qu'il trouve trop forte pour des élèves de 1ère année. Il a peut-être raison, mais M. Magnan lui répondra : "Nous faisons servir la lecture courante à l'enseignement élémentaire de la Religion, de la géographie, de l'histoire du Canada, de la grammaire et des leçons de choses.

Tout en se perfectionnant dans l'art de la lecture le jeune homme acquerra sans effort, des notions sommaires, très rudimentaires même, mais complètes, sur les principales branches du programme scolaire." (Préface, VII.)

Nous n'avons pas à faire aujourd'hui la critique de ce système, nous voulons seulement le faire comprendre à qui de droit.

M. Langlois s'écrie : c'est sa première preuve : "Le programme de 1ère année (de cours) ne comporte que : Syllabaire, lettres, épellation, premiers essais de lecture courante." C'est vrai, mais s'il plaît à M. Magnan, pour suivre sa méthode, de faire porter ces essais de lecture courante sur l'histoire sainte, la géographie, l'histoire du Canada, la grammaire, etc., qu'y voulez-vous faire ?

M. Magnan peut être dans l'erreur, mais il faut prendre son livre, tel qu'il le donne.

C'est tellement le cas, que M. Magnan ajoute (Préface VII.)

"Grâce à ce programme concentrique, l'enfant, (remarquez bien cela M. Langlois,) l'enfant, n'irait-il "qu'une année" à l'école, (ne perdez pas la file, M. Langlois,)—qu'une année,—serait en mesure de lire, d'écrire et de compter passablement, et aurait étudié sans effort, en même temps qu'il apprenait à lire les grandes lignes de toute l'histoire sainte, les principaux personnages canadiens de Jacques-Cartier, au cardinal Taschereau."

Cet élève de 1ère année a donc, d'après M.

Magnan, lu la deuxième partie comme la première. "Mon Premier Livre" est donc pour les élèves de première année.

Vous trouvez cela trop fort. Si c'est le cas, il faut en conclure que le livre est à refaire, et qu'au lieu de donner à chaque élève de première année, 10 centins, le gouvernement devra songer à faire une autre dépense de \$32,000, pour un nouveau "Mon Premier Livre."

CHAPITRE 13IÈME.

"MON PREMIER LIVRE" NE RÉPOND PAS AU PROGRAMME DE LA DEUXIÈME ANNÉE DU COURS ÉLÉMENTAIRE, ET ENCORE MOINS AU PROGRAMME DE LA TROISIÈME ANNÉE DU MÊME COURS.

17. sept. 1901.

M. le rédacteur de la "Patrie" veut que "Mon Premier Livre" suffise aux élèves de première, de deuxième et de troisième année du cours élémentaire. Cette prétention est fausse.

Comparons ce qui est requis par le programme avec ce qui est donné par "Mon Premier Livre."

Le programme de deuxième année demande particulièrement deux choses pour l'arithmétique :

1b.—Ecrire et lire les nombres jusqu'à dix mille (10,000) ;

2o.— Les quatre règles simples.

Or, "Mon Premier Livre" n'apprend à lire et à écrire les nombres que jusqu'à 100 ! Voir 2e partie, p. 105.

"Mon Premier Livre" de plus, ne traite officiellement ni de la multiplication, ni de la division. Voir 2e partie, p. 123.

"Mon Premier Livre" limite, en outre, l'addition et la soustraction, au nombre de deux chiffres, comme il convient du reste, au programme de 1ère année qui ne fait lire et écrire les nombres, que jusqu'à 100.

Et pour que l'on ne puisse pas mettre en doute nos affirmations, voici les titres des leçons d'arithmétique de "Mon Premier Livre". Ouvrez la deuxième partie.

PP. 48 et 55. Nombres et chiffres de 1 à 60 ; mécanisme de l'addition—applications.

P. 62. Nombres et chiffres de 1 à 70 ; mécanisme de la soustraction.

P. 69. Additions et soustractions : problèmes.

P. 75. Nombre et chiffres de 1 à 80 : soustraction avec reste.

P. 81. Nombres et chiffres de 1 à 90.

P. 87. Nombres et chiffres de 1 à 100.

PP. 93. 99. Récapitulation : additions et soustractions, petits problèmes.

PP. 105, 117. Pouces, pieds, verges, onces, livres, chopine, gallon, minot.

P. 111. Preuve de l'addition ; preuve de la soustraction.

P. 123, et dernière page de "Mon Premier Livre", définition de l'arithmétique, son objet ; définition de l'addition, son signe, nom du résultat ; définition de la soustraction, son signe, nom de son résultat.

La dernière question de ce traité qui est aussi la dernière de l'ouvrage est celle-ci : "Quel est le signe de l'égalité ?

Et M. Langlois se contenterait de cela pour trois années de cours ! Cette prétention est même injurieuse pour M. Magnan, qui, dans ce cas, n'aurait fait les choses qu'à moitié. L'auteur de "Mon Premier Livre" ne s'est préoccupé ni du mécanisme de la multiplication, ni du mécanisme de la division, ni des nombres de 100 à 10,000, parce que tel n'est pas l'objet d'un livre destiné aux élèves de première année.

A plus forte raison "Mon Premier Livre" ne dit-il rien des fractions.

Or, l'enseignement des fractions est l'objet principal du programme des élèves de troisième année !

Où M. Langlois, a-t-il donc puisé ses renseignements. Ce grand réformateur de notre instruction publique veut-il insinuer que le programme des études fait fausse route, que des élèves de 3^e année sont incapables de comprendre et d'exécuter les principales opérations relatives aux fractions et qu'il faille, pendant

trois années de cours, ressasser l'addition et la soustraction seulement, et cela dans l'espace restreint de 1 à 100 ?

Ajoutons que "Mon Premier Livre" n'a pas de géographie du comté, qu'il n'a que 20 lignes sur la province de Québec, 7 lignes sur l'histoire sainte primitive, 8 pages sur l'histoire du peuple de Dieu, qu'il ne donne point de notions générales d'histoires du Canada, qu'il ne renferme que les temps principaux de avoir, être : rien sur les quatre conjugaisons, rien des participes, toutes choses qui sont matières de 2e ou de 3e année du cours.

Il est donc bien vrai que, livre de 1ère année seulement, "Mon Premier Livre" ne représente que 10 sous et non \$2.00.

"Si c'était le cas (10 sous !), s'écrie le rédacteur de la "Patrie", pourquoi les fabricants de livres crieraient-ils si forts qu'on bouleverse et qu'on met en danger leur industrie."

Il n'y a donc pour vous, Monsieur, que des sous ! Nous nous inclinons profondément devant votre grandeur d'âme ! Notre âme, à nous, n'est point faite à cet image.

"Mon Premier Livre" étant ce qu'il est, le premier commissaire venu, borgne ou mal disposé, pourra dire à la maîtresse, à l'examen : "Comment, vous n'avez fait voir qu'une petite partie d'un livre à voir dans l'année, pour les élèves réguliers ? Vous n'avez pas la compétence voulue, nous allons diminuer votre sa-

“laire ou nous adresser à une institutrice plus
“capable.”

CHAPITRE 14IÈME

EXAMEN CRITIQUE DE “MON PREMIER
LIVRE.”

I

Du fait que “Mon Premier Livre” est approuvé, il ne faut pas conclure à l’approbation de la gratuité ! Ecoutez la “Patrie.”

“ Le “Journal” qui a mis flamberge au vent, “contre l’uniformité et la gratuité des livres, “sait-il que cette mesure a reçu la consécration “du conseil de l’Instruction Publique ?”

Le “Journal” ne le sait pas, Don Pedro non plus, M. Langlois non plus. Ce que nous savons c’est que la “Patrie” ment.

II

“Mon Premier Livre” a été approuvé parce qu’il couvre la matière de première année et qu’il inaugure, pour nous, une nouvelle forme de disposition de matière, dite forme concentrique. Est-ce à dire que le livre soit parfait ? A ce compte aucun livre ne serait approuvé.

Cet ouvrage est le sujet de bien des remarques, plus ou moins favorables.

Matériellement, “Mon Premier Livre” an-

nonce un gouvernement pauvre, très pauvre. Pauvre en effet cette reliure de "n'y touchez pas"; pauvre ce grand format aux mains de si jeunes enfants; pauvres ces cartes géographiques illisibles pour des enfants; pauvres ces gravures dont plusieurs sont propres à dépraver le goût et à faire frissonner les artistes. On demandera des arbres, des fleurs, autour de l'école, et on souffrira dans l'école, sous les yeux des élèves, hiver comme été, des dessins d'aussi mauvais goût. Plusieurs de ces gravures sont incomplètes dans ce qu'elles énoncent (I. 44, 49; II. 84.)

Beaucoup de questions se présentent ici à notre esprit. Pourquoi l'emploi exclusif de l'écriture droite? Pourquoi dès le principe, tant de formes typographiques? Les formes manuscrites sont-elles bien à leur place dès les premières pages? N'est ce pas aller beaucoup trop vite en besogne? L'enfant est-il assez fort pour faire sitôt la comparaison de la manuscrite à la non manuscrite? La besogne taillée pour une semaine, sur les sons, articulations ou syllabes, n'est-elle pas de beaucoup trop considérable? Pourquoi des exercices si longs et par suite si fatigants, de la page 37 à la page 51, etc? Pourquoi dès les premières leçons des mots si peu en usage, comme: Kabyle, hélice, rixe, etc? Que penser de l'utilité pratique des procédés illustrés, p.p. 35, 49, 54, 55? Veut-on réellement donner, en

essai de lecture, des exercices sur l'arithmétique ? Comment l'enfant s'entendra-t-il à lire, p. 2, II, que Jacques-Cartier s'embarquait à Saint-Malo en 1534, lui qui ne sait encore compter que jusqu'à 20 ? Les notes pédagogiques, qui ne regardent que le maître, sont-elles assez séparées du texte pour ne point tromper l'élève ? Pourquoi des noms de villes dans la carte des provinces ? Pourquoi le Maine dans la carte de Ma Patrie ? Pourquoi tant de personnages canadiens avec détails indifférents à la première éducation, ou trop élevés pour de jeunes enfants ? A quoi bon tant de sujets didactiques ? Le petit enfant ne doit-il pas s'instruire de préférence sur les personnes qui l'entourent et sur les devoirs qu'il doit immédiatement pratiquer ? N'est-ce pas trop tôt matérialiser sa petite âme, âme pure si capable de saisir le côté moral et même surnaturel des choses ? Plusieurs leçons d'histoire sainte et plusieurs leçons de choses ne manquent-elles pas de simplicité et n'exigent-elles pas trop d'explications ? Pourquoi mêler toutes les matières, et ne pas mettre ensemble les leçons d'histoire, ensemble les leçons de géographie, etc ? Cette interruption perpétuelle, cette matière qui commence et ne finit jamais, ce va-et-vient, en un mot, n'est-il pas contre la nature des choses ? Le jeune enfant surtout ne retient-il pas l'unité de lieu, unité qui lui représente la place des choses et leur suite matérielle ? N'est-ce pas aller en contre-

contre le principe "du connu à l'inconnu" ? Puisqu'on voulait mêler ainsi les leçons, pourquoi ne pas indiquer à chaque leçon, de quelle page elle est la suite ? Pourquoi deux reliures exactement semblables sans rien de notable pour distinguer les deux parties ? Pourquoi ne pas avoir continué la pagination dans la seconde partie ? Pourquoi, au moins, ne pas avoir donné une table des matières ?

A plusieurs questions, on répondra : "C'est la forme concentrique qui le veut ainsi. Il faut toucher à tout un peu, dans le cas où un élève sortirait après un an d'école."

Nous répondons qu'un programme de cours élémentaires ne se fait pas par rapport aux exceptions qui sortent en 1ère année : ce serait subordonner le général au particulier. Cette accumulation de matières plus ou moins digestives trompe les gens les mieux disposés témoin le rédacteur de la "Patrie"; c'est fâcheux, un si doux agneau ! Il s'écrie en effet ("Patrie" du 10 septembre) : "Ce qui est clair et compris, c'est qu'il est matériellement impossible pour un jeune enfant qui entre à l'école de parcourir et d'approfondir la matière de deux manuels in octavo de plus de 100 pages chacun..." Ce témoignage, bien qu'exagéré (il y a 60 pages de gravures) dit cependant quelque chose. M. Langlois a voulu conclure que le livre était fait pour 3 ans de cours : ça n'a pas mordu !

Nous avons sous les yeux l'opinion d'un

groupe sérieux d'instituteurs. Pour eux, comme pour nous, "Mon Premier Livre" n'est pas un livre réussi, en dépit du talent incontestable de MM. Magnan et Ahern.

Le Gouvernement ne pouvait leur donner ce qu'il n'a pas, la grâce d'état. Une application beaucoup trop large de la forme concentrique, à des élèves de première année de cours explique aussi cet insuccès.

CHAPITRE 15IÈME

RÉSUMÉ ET DÉVELOPPEMENT DE LA
QUESTION—VUE D'ENSEMBLE—

83 RAISONS CONTRE LA
GRATUITÉ.

23 sept. 1901.

Nous désirons résumer et grouper ici nos preuves. Nous ne voulons point des livres gratuits du gouvernement, pour trente trois raisons diverses.

Le livre gratuit !

10.—C'est un appel trop direct à la bienveillance du peuple, et par suite une réclame avilissante pour un gouvernement.

20.—C'est le monopole du livre scolaire aux mains de ceux qui doivent être les ennemis du monopole.

30.—C'est une lutte déloyale contre de bons livres qui ne peuvent être donnés.

40.—C'est une barrière au progrès pédago-

gique. Un livre supérieur, œuvre d'un particulier, ne peut déplacer un livre inférieur du gouvernement. C'est bien M. Ouimet qui, le 10 mars 1877, écrivait aux commissaires d'école : "Telle grammaire, telle géographie que vous avez apprise... a perdu toute sa valeur par la publication d'ouvrages mieux faits."

50.—C'est l'antériorité de toute émulatio*n* chez les écrivains.

60.—C'est l'imposition d'une méthode à l'exclusion de toute autre.

70.—C'est la généralisation forcée de telle idée, de telle appréciation, à l'exclusion de toute autre idée, de toute autre appréciation, sur tel fait, sur tel homme.

80.—C'est priver certaines communautés de bénéfices légitimes, compensation légère à la modicité des prix.

90.—C'est enlever aux couvents de nombreuses élèves. On paye les livres au couvent ?

100.—C'est chasser certaines communautés qui tiendront à leurs livres, comme c'est arrivé à Ottawa pour les Frères des Ecoles Chrétiennes.

110.—C'est substituer un régime d'esclavage à un régime de liberté.

120.—C'est la centralisation politique de soins qui incombent aux parents.

130.—C'est une supposition publique qu'il y a peu d'hommes de cœur et d'honneur, parmi nous.

14o.—C'est détruire dans la population l'excellente habitude déjà contractée d'acheter le livre d'école.

15o.—C'est accoutumer le peuple à faire remplir par d'autres le grand devoir de l'éducation.

16o.—C'est compromettre à l'avance plusieurs améliorations désirables : moins on donne moins on veut donner.

17o.—C'est mettre le riche sur le pied du pauvre, dans la gratification.

18.—C'est gaspiller l'argent du gouvernement, argent qui doit aller où besoin seulement le veut.

19o.—C'est un obstacle pour l'étude, à la maison, ce livre devant rester chaque jour à l'école.

20o.—C'est un embarras considérable pour la maîtresse, qui devra faire payer partiellement tout exemplaire gâté.

21o.—C'est enlever pour l'avenir la facilité de repasser, le livre retournant à l'école.

22o.—C'est distribuer les fonds de tous les contribuables à une section seulement, aux Canadiens-français.

23o.—C'est une incroyable dépense ; les Irlandais, les Juifs, les protestants, ont le même droit. Est-ce bien sage, lorsqu'il faut vendre le domaine public pour chauffer la maison ? Le maçon J. Ferry, devant les dépenses qu'entraînaient la gratuité de certaines fournitures scolaires, disait au congrès pédagogique de

Paris, en 1880 : "Je vous prie de considérer
"que vous soulevez là une question pécnisiaire
"dont vous n'avez peut-être pas mesuré l'im-
"portance."

240.—C'est une impulsion lente mais cer-
taine à la malpropreté, au défaut de soins, et
au manque d'ordre, chez des enfants qui s'in-
téressent peu à des livres qui ne sont pas les
leurs et dont ils n'ont guère à répondre à leurs
parents.

250.—C'est une contradiction flagrante avec
les règles les plus élémentaires de l'hygiène.
Que d'inhibitions sudorifiques, que d'inhalations
malsaines, que de microbes, avec le temps,
dans ces manuels qui s'encrassent de plus en
plus, en passant de mains en mains, pour se-
mer finalement la contagion.

260.—C'est une invention fin de siècle qui
fait de nos ministres des libraires, de la maison
du Roi un dépôt de livres et de l'institutrice
une receveuse d'amendes, de l'enfant un simple
dépositaire, et de la loi : "la chose périt pour
son maître," une règle qui n'existe pas pour le
gouvernement.

270.—C'est user de la force publique lorsque
l'initiative privée suffit, ce qui est contraire à
l'action de tout bon gouvernement.

280.—C'est mettre dans le même moule :
enfants de ville, enfants de villages, enfants
des rangs, sans tenir compte des circonstances ;
et cependant, il faut, ici plus de français, là
plus d'anglais, ailleurs plus d'agriculture, ail-

leurs encore plus de commerce, etc.

29o.—C'est un remède dont la municipalité est déjà dispensatrice à l'égard des pauvres.

30o.—C'est un remède sans proportion avec le mal qu'il veut guérir. L'école d'un quartier nouveau pour l'enfant qui vient d'ailleurs, ne peut-elle pas avoir en réserve quelques livres siens à prêter pour quelques mois !

31o.—La gratuité, c'est la politique dans l'école. Ce livre n'oblige pas, mais le commissaire libéral se croit obligé de l'introduire. Qui l'emportera si les autres commissaires sont bleus ? Et si M. le curé fait opposition, lui aussi, on dira : M. le curé fait de la politique. Cette vérité devient frappante par ce que la "Patrie" a dit de nos articles sur cette question scolaire :

"Nous conseillons, dit-elle, à nos amis de découper ces articles mal inspirés pour s'en servir dans les prochaines campagnes électorales, afin de montrer au peuple où sont ses vrais amis, où sont les hommes de progrès."

Il y a là une infamie qui doit retomber sur la tête de son auteur. Articles mal inspirés et rétrogrades ! Passons. Passons. Une question seulement monsieur Lauglois : "Quel est ce véritable ami du peuple canadiens-français, dont vous parlez ?"

C'est celui qui, dans un discours de fête nationale, comme la Saint-Jean-Baptiste, sait rendre à César ce qui est César, et à Dieu ce qui

est à Dieu ; c'est celui qui, instruit de notre glorieux passé, sait prévoir notre mission à venir ; c'est celui qui voit la religion à l'origine et à l'avant de toutes nos gloires ; c'est celui qui sait rendre hommage à cette religion et à ceux qui la représentent ; c'est celui pour qui les noms de Dieu et de Providence ont une place au discours, dans une fête nationale canadienne-française.

Etes vous cet homme, monsieur Langlois ?

On avait commis la faute d'inscrire votre nom, sur le programme, dans cette fête religieuse et nationale. Vous avez parlé ! N'avez-vous pas ignoré la religion qui était sous vos yeux ? Vous avez parlé ! Avez-vous prononcé les noms de Dieu, du Christ, de la Providence ? Avez-vous rendu à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu ? Et vous seriez, vous, l'ami du peuple ! l'ami d'un peuple que vous ne comprenez pas ; l'ami d'un peuple dont les traditions vous dépassent ; l'ami d'un peuple dont l'avenir religieux vous semble étranger ? Et c'est vous qui viendrez nous prêcher le patriotisme. "Medice, cura, teipsum".

Fermons la parenthèse.

320. La gratuité, c'est l'"uniformité" à brève échéance.

L'uniformité générale, origine de la Révolution française. Demandez-en des nouvelles à Condorcet, le grand, le digne ami de Voltaire. Voyez décret, 22 frimaire, an I ; décret, 29 frimaire, an II ; décret 27 brumaire, an III. "Le di-

rectoire désignera aux instituteurs primaires les méthodes et les livres dont ils devront faire usage dans leurs leçons", Conseil des Cinq-cents, séance du 22 frimaire, an VII.

Les francs-maçons ont aussi pour objectif l'uniformité ; puis, dès qu'ils sont maîtres du pouvoir, ils usent de cette uniformité pour arriver à leurs fins.

"Je demande que les leçons soient les mêmes et données d'après les "mêmes livres" élémentaires, dit le frère maçon Portiez. (Discussions des livres élémentaires).

"Il faut que les écoles particulières soient surveillées comme les écoles publiques, et qu'on oblige les père et mère à se servir des "mêmes livres", dit le frère maçon Levasseur. (Discussion du projet Lakunal).

Une tentative, plusieurs tentatives d'uniformité furent faites dans notre catholique province par M. Ouimet. Le Conseil de l'Instruction publique s'émut, et présenta contre le projet, à la Législature de 1880, une longue requête, dont partie conçue comme suit : 1o "Que dans l'opinion de ce Conseil, l'adoption d'un seul ouvrage pour chaque branche d'étude, dans toutes les écoles de même degré présente des difficultés insurmontables dans la pratique"; 2o "Que l'adoption d'un seul ouvrage pour chaque matière donnerait naissance à un monopole odieux et peut-être à des spéculations dangereuses".

C'est sans doute, ce jour-là, que le Conseil a

d'après la "Patrie", sanctionné et consacré le grand principe de l'uniformité !

330. La gratuité par le gouvernement c'est une incursion dangereuse près du foyer et près de l'Eglise. L'enseignement est la fonction propre de l'Eglise et des parents. Le livre est le pain quotidien de l'esprit. Le gouvernement, cet être moral qui va et vient, qui passe et repasse, qui se modifie et change à chaque instant, peut-il avoir une influence salutaire sur nos enfants ? Le gouvernement, cet être insaisissable et sans amour, est-il à sa place à l'école, près du foyer ! Le gouvernement, cette entité dont le Dieu est si souvent inconnu, est-il à sa place à l'école, dans le vestibule du temple selon l'expression du cardinal Wiseman.

CHAPITRE 16IÈME.

A MESSIEURS LES MINISTRES.

— "Ne craignez rien, nous disent les Ministres ; nous sommes catholiques et patriotes."

Nous vous faisons l'honneur de vous croire tels, mais, Messieurs, serez-vous toujours de ce monde ? Vos successeurs seront-ils catholiques, enfants soumis de l'Eglise, gardiens des droits sacrés de la famille ? Les petits voltaïriens qui rongent leur fer, là, dans la plaine et qui aspirent au pouvoir, ne vous supplanteront-

ils pas un jour ? Tout n'arrive-t-il pas aujourd'hui ? Qu'avons-nous vu il n'y a pas encore tant d'années dans la catholique Ville-Marie ? Qui s'en serait douté vingt ans auparavant ? Défions-nous, Messieurs, de notre bonté et de nos bonnes intentions, et n'oublions pas que de prétendus patriotes peuvent réaliser ce que nous croirions, nous, un sacrilège.

On ajoutera peut-être : "Il n'y a rien à redouter, le Conseil de l'Instruction Publique est là." Lorsque l'équipage est maître du capitaine, il le jette à l'eau, s'il devient incommode. Oublie-t-on que le Conseil de l'Instruction Publique est d'institution civile.

Aidez l'instruction, Messieurs, mais ne vous mettez pas à la tête de la procession. Aidez l'instruction dans tout ce qui est hors de portée pour l'initiative privée. Achetez des cartes, des globes, etc., mais ne touchez pas aux livres. Nous suffisons à la besogne. Laissez-nous le plaisir et la gloire de fournir, ici, à nos enfants, ce dont il ont besoin.

Tout en appréciant nos écoles, qui font de merveilleux progrès, nous reconnaissons qu'il y a encore beaucoup à faire, mais donnez le temps nécessaire ; tenez compte de l'évolution économique toujours lente chez un peuple de cultivateurs. Le clergé plus que jamais s'attache à l'école. Nos évêques ne négligent rien. Beaucoup de pères de famille, plus éclairés sont devenus plus zélés. En sorte que

la puissance générative intellectuelle grandit tous les jours, et avec elle le progrès.

N'allons pas compromettre ces espérances par des mesures qui sont du moins dangereuses. N'allons pas ouvrir la porte aux mécréants de l'avenir. De tout les côtés on veut arriver aux faux principes de l'éducation par l'Etat ou sous le contrôle de l'Etat. Ce n'est pas l'Etat, c'est l'Eglise et la famille qui font les bons citoyens. Soyons hommes de progrès, mais d'un progrès fondé sur les immortels principes.

CHAPITRE 17IÈME.

EXTRAITS.

§ I

COMMENT ON DISCUTE A "LA PATRIE."

(Extrait du *Journal*, 30 Sept. 1901.)

Nous li-ons dans la *Patrie* du 28 septembre courant :

"M. D. Pedro annonce dans "Le Journal" de ce matin, qu'il lâche sa dernière bordée.

Merci bien !

Connaissant le caractère de D. Pedro, nous avons commencé à nous inquiéter de son silence. Le nautonnier des vendeurs de livres avait-il fait naufrage ? Sa dernière bordée nous prouve qu'il était tout simplement occupé à réunir des munitions.

Enfin il se retire. Le public va respirer."

Voilà tout ce que cette feuille trouve à répondre au dernier article si sensé et si fortement argumenté de Dom Pedro sur "Mon Premier Livre."

Il est difficile d'avouer plus clairement sa défaite.

Le pauvre confrère est à terre ; il demande grâce.

§ II

EXPLICATIONS FINALES

(Extrait de la *Patrie* du 30 Sept. 1901.)

"Le Journal" est étonné parce que nous n'avons pas répondu avec la même faconde aux quatre colonnes de réchauffé de D. Pedro, contre la gratuité des livres en général, et contre la valeur particulière de "Mon Premier Livre," rédigé en collaboration par deux professeurs d'école normale et approuvé par les évêques de la province de Québec.

Nous avons décidé de lâcher pour toujours le correspondant du "Journal" (1) parce que le public ne comprendrait pas que nous perdions de l'espace et un temps utile à continuer la discussion avec un adversaire de mauvaise foi. (2)

1). Pedro a soutenu que les deux manuels, forts de 227 pages in 8 vo, dont "Mon Premier Livre" est composé, ne valent que 10

(1) Cette résolution est pleine de sagesse, en ce qui regarde la gratuité. *Le toujours* est de trop : nous aurons encore l'occasion de nous rencontrer.

(2) En quoi Don Pedro est-il de mauvaise foi ? C'est le secret des dieux ! M. Langlois lui-même sait le contraire de ce qu'il affirme gratuitement. Quel avantage à nous de mentir à la vérité ? Tout au contraire, c'est à regret que nous avons écrit des choses qui sont désagréables à des hommes qui ont toute notre sympathie.

cents pour chaque enfant (3) parce que, dit-il, M. P. L. est un simple livre de lecture. Nous avons prétendu que la matière de ces deux volumes, avec l'étude de catéchisme, complétée par l'enseignement du maître ou de la maîtresse devait suffire à la moyenne des enfants jusqu'à leur première communion, c'est-à-dire durant les deux ou trois premières années de présence à l'école. (4) Et alors M. P. L. n'est plus un cadeau de dix cents, mais il fait faire

(3) *Mon Premier Livre* vaut dix centins, non parce qu'il est un livre de lecture (un livre de lecture peut valoir beaucoup plus), mais parce qu'il remplace un livre de lecture qui se vend dix centins. Ce n'est pas tout-à-fait la même chose. Sachons donc distinguer ce qui doit être distingué.

(4) Nos enfants donc n'apprendraient à compter que jusqu'à cent. Sachez donc que nos enfants de première communion comptent bien au-delà, qu'ils savent leur multiplication et leur division, et qu'un grand nombre ont attaqué leurs fractions : toutes choses dont on ne parle pas dans mon *Premier Livre*. Sachez donc que l'enseignement de l'histoire sainte doit servir d'encadrement à l'enseignement du catéchisme ; or mon *Premier Livre* n'a que 7 lignes sur l'histoire sainte primitive et 8 pages sur l'histoire du peuple de Dieu ; Sachez donc de plus que l'enfant doit en deuxième année apprendre la géographie de son comté ; or *Mon Premier Livre* n'en dit rien, etc., etc.

aux parents une économie de plusieurs piastres (5) sur chaque enfant à l'école.

Et nous avons raison. M. Pedro nous en rend en ces termes le témoignage, à la date du 13 septembre :

"M. le rédacteur de la "Patrie" voudra bien remarquer qu'il ne s'agit pas de savoir si "Mon Premier Livre" est trop fort pour les élèves de première année : la chose est possible, probable, certaine peut-être ; mais, il s'agit de savoir si les auteurs, MM. Magnan et Ahern, ont destiné régulièrement, oui ou non, "Mon Premier

(5) *Piastre* à la place de dollar nous va très bien : nos félicitations ; mais de grâce n'usez pas de ce mot pour jeter de la poudre aux yeux. Nos Canadiens sont assez intelligents pour savoir ce que leur vaut cet ouvrage. Vous allez au-delà même des intentions de notre bon père le Gouvernement. MM. les Ministres eux-mêmes sont tous surpris de votre langage. Vous apportez à la question un zèle tel, que l'on finira par croire que vous y êtes intéressé.

Livre" aux élèves de première année." (6)

(6) Nous admettons que MM. Magnan et Ahern ont destiné leur ouvrage aux élèves de 1ère année. Il faut bien l'admettre, ce sont eux qui l'affirment dans leur préface. Ne confondez donc pas la question de *force* avec la question de *destination*.

Supposons maintenant que le livre soit trop fort pour la première année; a'en suit-il qu'il sera l'affaire des élèves de deuxième année? C'est *excédent de force* réallie-t-il le programme de deuxième année? Ne confondez donc pas la *quantité* avec la *qualité*.

Comme question de fait, sur l'histoire par exemple, *Mon Premier Livre* renferme beaucoup de faits sans intérêt pour les enfants, et bien au-dessus de leur portée intellectuelle. Il y a là *excédent*. Cet excédent fait-il de *Mon Premier Livre* un livre de deuxième année de cours? Même inconvénient, en deuxième année? Le programme du reste ne demande pas, et avec raison, autant de détails et de notions. L'excédent n'a donc pas la *qualité* voulue.

Sur l'arithmétique, *Mon Premier Livre* n'apprend à compter que jusqu'à 100. Ce n'est donc pas la matière voulue pour la 2ème année qui doit apprendre à compter jusqu'à 10.000. *Mon Premier Livre* apprend l'addition et la soustraction; ce n'est donc pas la matière voulue pour la deuxième année qui doit apprendre la multiplication et la division. De ce côté, c'est tout à la fois la *qualité* et la *quantité* qui font défaut dans *mon Premier Livre*.

Est-ce toujours la même mauvaise foi qui parle ici Monsieur Langlois?

Est-ce après cela que vous invoquerez notre témoignage en votre faveur?

Notre adversaire admet donc que les deux manuels de M. P. L. ne peuvent être parcourus par un enfant de première année. Ils serviront par conséquent pendant deux ans au moins, et dans la plupart des cas, pendant trois ans. (7)

Il ne s'agit donc pas de savoir si les auteurs l'ont destiné pour un an ou pour dix ans, (8)

(7) Encore une confusion. Il y a des gens qui se font une spécialité de pêcher dans l'eau trouble. Il y a quatre années de cours élémentaire. Si un élève, pour une raison ou pour une autre, n'apprend pas, dans sa première année d'étude, ce que comporte la première année de cours, il entre l'année suivante dans la même classe ; il y restera aussi longtemps qu'il n'en épulse pas le programme. Un élève peut être ainsi deux ans et trois ans dans la première année de cours. Ne confondez donc pas les années de cours avec les années d'étude.

(8) Il importe énormément de le savoir. Lorsque je prends les chars pour Montréal je n'ai pas à m'occuper seulement de l'utilité pratique des chars, il importe que je sache si ces chars vont ou non à Montréal. M. Langlois fait à MM. Magnan et Ahern la politesse de croire qu'ayant voulu faire un livre de première année de cours, ils en ont fait un qui, à leur insu, est aussi un livre de deuxième année de cours, voir même, de troisième année de cours. Des amis de ce genre, délivrez-nous Seigneur !

mais du parti qu'on pourra en tirer dans la pratique. (9)

Inutile pour D. Pedro d'ergoter davantage, à moins qu'il veuille insinuer que le *Tru* est mal fait. (10)

En effet, après avoir longtemps tourné autour du pot, il déclare, dans sa "dernière bordée" que pour lui :

"Mon Premier Livre" n'est pas un livre réussi "si, en dépit du talent incontestable de M.M. "Magnan et Abern", les auteurs.

(9) L'utilité pratique pour M. Langlois, c'est de faire chanter un hymne de reconnaissance au gouvernement, en faisant croire aux ignorants que ce cadeau (imprimé aux frais des contribuables) a plus de valeur qu'il n'en a réellement, que c'est un cadeau de \$2.00 !!!

(10) Si on considère *Mon Premier Livre* au point de vue de ce qu'il faut donner à un élève de première année de cours, il n'est pas réussi. Nous avons sous les yeux, le rapport d'un comité d'instituteurs, rapport défavorable à l'ouvrage. Du reste, l'opposition que nous faisons à ce livre ne vient pas seulement de ce qu'il est plus ou moins bien réussi, mais de ce qu'il représente un principe dangereux : la gratuité des livres par le gouvernement. Nous ferions la même opposition à tout autre livre de classe, œuvre d'une communauté religieuse. M. Langlois ne réfute pas un seul de nos arguments. Il aime mieux détourner l'attention en ne parlant que de *Mon Premier Livre*. Cette attitude du rédacteur de la *Patrie* n'échappera pas aux clairvoyants. Du reste, quels sont ceux de ses confrères qui viennent à son aide avec des arguments ?

Mais, comment, voici un livre composé par deux professeurs de l'école normale de Québec, deux hommes de talent (11) au dire de D. Pedro, et ce livre qui a mérité, après un minutieux examen, l'approbation du Conseil de l'instruction publique (12) n'est pas un livre "résumé" pour le correspondant anonyme du "Journal".

Quel est donc ce phénix qui met sa science pédagogique au-dessus des professeurs qui en-

(11) Des hommes de talent peuvent faire des livres de médiocre valeur, surtout s'ils innovent, comme c'est ici le cas. Le livre est là ; s'il est si bon, qu'on le défende des accusations portées contre sa valeur intrinsèque et contre sa valeur intrinsèque.

(12) Le conseil de l'instruction publique donne son approbation, sur le rapport d'un comité composé de quelques-uns de ses membres. La valeur de ce rapport est relative. Voici un ouvrage qui n'a rien contre la morale, rien contre les mœurs. Il est bien rédigé. L'ensemble paraît étrange, mais les auteurs, des professeurs, appliquent une méthode nouvelle.

Le livre entre donc sur la liste des livres qui peuvent être introduits dans les écoles. L'approbation du Conseil pour ce livre n'a pas plus de valeur, officiellement, que pour tout autre livre de même nature, sur la liste des livres autorisés. Ne confondons point l'autorisation et la présomption qui découlent de l'approbation, avec la valeur intrinsèque qui tient plus ou moins devant la critique.

seignent dans nos écoles normales (13) et sa science dogmatique au-dessus de celle des évêques et archevêques de la province de Québec. (14).

Ce D. Pedro est donc un grand personnage étranger (15) pour se placer ainsi en haut, bien en haut des sommités de notre province. (16)

(13) Nous avons enseigné vingt années durant ; nous avons, par conséquent, de l'expérience dans la matière.

(14) Qu'est-ce que la science *dogmatique* peut avoir à faire ici ? Voilà un mot à la Langlois, un mot jeté au hasard, un grand mot, pour étonner les badauds. Nous parlons ici de pédagogie et non de dogme. Toujours des confusions.

(15) Oui, un étranger qui est vingt millions de fois plus canadiens-français que le rédacteur de la *Patrie*.

(16) Qu'il soit dix fois meilleur, votre *Premier Livre*, nous n'en voulons pas. Ce livre, pour bon qu'il soit, est un *mauvais signe*.

Sur ce, l'amî ! Vous ne dites rien en faveur de la gratuité des livres ! Pas un mot de réponse aux arguments de Dom Pedro ! Mais, qu'est ce que les gens vont dire ? Il me semble que c'était pour vous le temps de parler ?

La *Patrie* n'a pas répondu, pour une excellente raison, *nemo dat quod non habet*.

CHAPITRE 18IÈME

CONCLUONS.

Nous voyons dans l'*Enseignement Primaire* de novembre, que *Mon Premier Livre* a été introduit dans 82 convents et écoles indépendants et dans 690 municipalités (sur 1046). Le susdit ouvrage seruit entre les mains de 97,142 enfants

La revue de M. Magnan ne mentionne aucun collège, aucun pensionnat tenu par des religieux, aucun pensionnat tenu par des religieuses. On parle de 82 convents. Ne s'agit-il par là des petits externats qui ont une religieuse pour maîtresse, mais qui dépendent de MM. les commissaires ?

La revue fait allusion à plusieurs lettres favorables au susdit ouvrage. Ces lettres renferment-elles des arguments en faveur de la gratuité ? Plusieurs de ceux qui ont signé ces lettres auraient ils le courage d'énoncer publiquement leur opinion sur la question ?

Mon Premier Livre restera-t-il ou ne restera-t-il pas dans les écoles ? Cela dépendra du zèle que l'on mettra à éclairer le peuple sur les dangers de la gratuité.

Les hommes qui, dans chaque paroisse, ont des yeux pour voir et une langue pour parler, doivent s'en servir. Il ne s'agit pas de savoir

si on va faire de la peine à celui-ci on à celui-
là. Les hommes sont parfois meilleurs que les
institutions : c'est le cas pour nos ministres.
Ce n'est pas une raison cependant pour m'ina-
ger les institutions.

Que chacun travaille dans sa sphère, dans
son coin. Sachons faire comprendre aux com-
missaires et aux pères de famille influents les
inconvenients de la gratuité. Ils agiront en
conséquence, la gratuité disparaîtra; et nous
aurons bien mérité de la patrie !

FIN.



